



CANADA

PLEINS FEUX SUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES, DE LA PROCÉDURE
ET DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

**Chuck Cook, député
Président**

DÉCEMBRE 1989

CHAMBRE DES COMMUNES

Évidécalé n° 18

Le jeudi 7 décembre 1989

Président: Chuck Cook

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Thursday, December 7, 1989

Chairman: Chuck Cook

Procès-verbaux et dépositions du Comité permanent des

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

*Élections, des
Privilèges, de la
Procédure
Affaires émanant
des députés*

*Elections,
Privileges,
Business
Members'*

PLEINS FEUX SUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

CONCERNANT:

Étude de l'Office de services concernant la Chambre
parlementaire canadienne (CPC)

Y COMPRIS:

La Neuvième

RESPECTING:

Consideration of the Quality of Services regarding
the Canadian Parliamentary Chamber (CPC)

NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES, DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

**Chuck Cook, député
Président**

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989

DÉCEMBRE 1989

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 18

Le jeudi 7 décembre 1989

Président: Chuck Cook

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Thursday, December 7, 1989

Chairman: Chuck Cook

*Procès-verbaux et témoignages du Comité
permanent des*

Élections, des Privilèges, de la Procédure et des Affaires émanant des députés

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Standing Committee on*

Elections, Privileges, Procedure and Private Members' Business

CONCERNANT:

Étude de l'Ordre de renvoi concernant la Chaîne
parlementaire canadienne (CPaC)

Y COMPRIS:

Le Neuvième Rapport à la Chambre

RESPECTING:

Consideration of the Order of Reference respecting
the Canadian Parliamentary Channel (CPaC)

INCLUDING:

The Ninth Report to the House

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES
PRIVILÈGES, DE LA PROCÉDURE ET DES
AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Chuck Cook

Vice-présidents: Peter Milliken
Jean-Pierre Hogue

Membres

Iain Angus
Joe Fontana
François Gérin
André Plourde
Scott Thorkelson

Membre suppléant

Steve Butland

(Quorum 5)

Personnel

James R. Robertson
Service de recherche,
Bibliothèque du Parlement

Le greffier du Comité

Susan Baldwin

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS,
PRIVILEGES, PROCEDURE AND
PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

Chairman: Chuck Cook

Vice-Chairmen: Peter Milliken
Jean-Pierre Hogue

Members

Iain Angus
Joe Fontana
François Gérin
André Plourde
Scott Thorkelson

Substitute Member

Steve Butland

(Quorum 5)

Staff

James R. Robertson
Research Branch,
Library of Parliament

Susan Baldwin
Clerk of the Committee

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Introduction	2
Liste des recommandations	3
Recommandations	
1. Le projet de CPaC	4
2. La télédiffusion des séances de la Chambre	7
3. Règles gouvernant la télédiffusion des séances	9
4. La télédiffusion des séances des comités	11
5. Deux salles équipées	15
6. Commentateurs	17
7. Un comité de surveillance	19
8. Examen après deux ans	21
Annexes	
I Opinion dissidente	23
II Résumé du projet de CPaC	27
III Suggestions relatives à la prise de vue des délibérations de la Chambre des communes	49
IV Projet de modification au Règlement de la Chambre des communes	57
V Listes des témoins qui ont comparu devant le Comité	61
VI Liste des députés de la Chambre des communes qui ont envoyé une lettre ou un mémoire au Comité	69
VII Liste des particuliers qui ont envoyé une lettre ou un mémoire	73
Procès-verbal	87

Le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés a l'honneur de déposer son

NEUVIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi en date du 8 juin 1989, le Comité présente le rapport suivant:

Cherl Cook, député

Président

Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés

PLEINS FEUX SUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

«Je l'avoue. Le Comité avait un parti pris. Il tenait pour acquis que les Canadiens ont le droit de voir leurs élus à l'oeuvre, de savoir ce qu'ils font, de comprendre comment ils adoptent les lois qui les régissent. C'est donc dans l'intérêt du public que nous avons rédigé notre rapport.»

Chuck Cook, député

Président

Comité des élections, des privilèges, de la procédure et
des affaires émanant des députés

INTRODUCTION

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a récemment été saisi d'une demande de licence pour l'exploitation d'une Chaîne parlementaire canadienne (CPaC). Le Président de la Chambre des communes a écrit au CRTC lui demandant de surseoir à l'étude de la demande jusqu'à ce que les députés aient eu l'occasion de l'examiner et de présenter leur point de vue. Le CRTC a fait droit à cette demande.

Le 5 avril 1989, la Chambre des communes a chargé le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés d'étudier le projet de CPaC. Le Comité lui a présenté son deuxième rapport le 25 mai 1989, ainsi que diverses observations sur le projet. Il arrivait à la conclusion qu'un examen approfondi de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités devait être entrepris en rapport avec la demande concernant la CPaC.

Plus tard, soit le 8 juin 1989, la Chambre des communes a adopté l'ordre de renvoi suivant :

Que l'ensemble de la question de la radiodiffusion et de la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes et de ses comités, y compris ses aspects juridiques, procéduraux et techniques, soit déferé pour examen, étude et rapport au Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, cette étude devant inclure l'examen du projet de Cableco et de la Société Radio-Canada pour l'exploitation d'une chaîne spécialisée, appelée Chaîne parlementaire canadienne (CPaC).

Conformément à cet ordre de renvoi, le Comité a entrepris un vaste examen de la question de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités. Il a écrit aux députés pour connaître leur point de vue sur la radiodiffusion en général et sur le projet de CPaC en particulier, ainsi qu'aux membres de la Tribune de la presse parlementaire. Des avis publics ont été diffusés sur la chaîne parlementaire actuelle et sur les réseaux communautaires de la plupart des grandes sociétés de câblodiffusion. Le Comité a tenu un certain nombre d'audiences publiques à Ottawa. Il s'est ensuite rendu à Washington (D.C.) pour voir comment fonctionnaient les réseaux C-SPAN et CNN, et à Toronto pour visiter le service de radiodiffusion des délibérations de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Le Comité recommande :

- 1. Le projet d'exploitation d'une Chaîne parlementaire canadienne (CPaC) présenté par la Société Radio-Canada et l'industrie canadienne de la câblodiffusion (Cableco) devrait être accepté tel quel, à la condition que le Conseil d'administration de cette chaîne comprenne quatre membres chargés de veiller à l'intérêt public.**
- 2. Les délibérations de la Chambre devraient continuer à être radiodiffusées.**
- 3. Le directeur de la programmation devrait être responsable de la production et de la réalisation de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre des communes sous le contrôle général du Comité de surveillance de la Chambre des communes.**
- 4. Les comités de la Chambre des communes décideront s'il convient, à Ottawa comme ailleurs au Canada, d'admettre les médias électroniques à leurs réunions, chaque président pouvant imposer les conditions qu'il juge nécessaires pour maintenir le décorum.**
- 5. La Chambre des communes devrait équiper deux salles de comité pour la télédiffusion. Les réunions qui s'y tiendront feront partie des délibérations de la Chambre fournies à la CPaC et devront être télédiffusées. Les différends relatifs à la question de savoir quels comités se réuniront dans ces salles seront réglés par les présidents concernés en consultation éventuelle avec le Comité de surveillance.**
- 6. Radio-Canada devrait détacher ses deux commentateurs (français et anglais) et ses interprètes visuels auprès de la Chambre des communes dont ils relèveront sur le plan administratif, et la Chambre devrait leur fournir des installations sur la Colline parlementaire pour qu'ils puissent continuer à commenter et à interpréter les émissions.**
- 7. Un comité de surveillance de la Chambre des communes devrait examiner la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités, en faire rapport et instruire les plaintes formulées par les députés au sujet de cette radiodiffusion ou du fonctionnement de la CPaC en général. Bien qu'il soit possible de constituer un comité spécial de surveillance, nous recommandons de confier cette tâche au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.**
- 8. Un examen obligatoire de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre des communes et de ses comités devrait être effectué deux ans après la mise en place du nouveau système.**

1. Le projet d'exploitation d'une Chaîne parlementaire canadienne (CPaC) présenté par la Société Radio-Canada et l'industrie canadienne de la câblodiffusion (Cableco) devrait être accepté tel quel, à la condition que le Conseil d'administration de cette chaîne comprenne quatre membres chargés de veiller à l'intérêt public.

«La CPaC va diffuser les délibérations de la Chambre en les entourant d'une programmation complémentaire.»

M. Philip B. Lind,
Vice-président directeur,
Rogers Communications Inc.

Le projet de CPaC vise la création d'une coentreprise indépendante sans but lucratif réunissant la Société Radio-Canada et l'industrie canadienne de la câblodiffusion. La CPaC offrirait un service spécialisé de transmission satellite-câble; elle diffuserait les délibérations de la Chambre des communes et toutes autres délibérations (comme les audiences de comité) qui lui seraient fournies par la Chambre. Le temps d'antenne non attribué aux émissions de la Chambre serait programmé par la CPaC, cette programmation complémentaire devant porter sur les affaires publiques. Le projet de CPaC est calqué sur le modèle du réseau C-SPAN, initiative sans but lucratif de l'industrie de la câblodiffusion américaine qui fonctionne très bien depuis ses débuts, en 1979.

La demande relative à la CPaC est présentée en détail à l'Annexe II du rapport. Il est à noter que cette demande doit être agréée par le CRTC pour que la chaîne en question puisse fonctionner. La CPaC sera assujettie à toutes les conditions de licence que fixera la Commission, ainsi qu'aux exigences générales de la *Loi sur la radiodiffusion*, du règlement d'application y afférent et des autres textes législatifs applicables.

Aux termes de la proposition présentée, le conseil d'administration de la CPaC comprendrait onze membres dont cinq seraient nommés par la Société Radio-Canada, et cinq par Cableco, outre le président, qui serait désigné conjointement par Radio-Canada et Cableco.

Le Comité estime que le public devrait être représenté au conseil d'administration de la CPaC. Dans la mesure où ce conseil est généralement responsable de la direction et de la surveillance de la chaîne, il importe qu'à ses délibérations prennent part des personnes qui n'ont aucun lien avec Radio-Canada ou Cableco ni aucun engagement envers l'une ou l'autre, c'est-à-dire des administrateurs indépendants chargés de veiller à l'intérêt public. M. Philip Lind, de Cableco, et M. Gérard Veilleux, président du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, ont tous deux déclaré au Comité qu'ils ne

voyaient pas d'empêchement à ce qu'on exige que chaque associé de la CPaC nomme deux personnes indépendantes chargées de représenter le public au conseil d'administration. La nomination des quatre représentants du public devrait être approuvée par le Comité de surveillance de la Chambre. Le Comité estime qu'une telle modification devrait être prévue dans la structure sociale de la CPaC et faire partie des conditions de la licence.

On propose que la CPaC couvre ses frais de fonctionnement au moyen d'un droit mensuel payé par chaque abonné au service de base des câblodistributeurs. Ce droit mensuel s'élèverait à 0,08 dollar pendant les deux premières années du service, à 0,09 dollar pendant les deux années suivantes et à 0,10 dollar pendant la cinquième année du service. Cet argent couvrira les frais de toute la programmation hors des délibérations parlementaires. Radio-Canada continuera de payer le personnel et les installations (actuellement 3,7 millions de dollars par année), la transmission par satellite constituant le poste de dépense le plus lourd. La Chambre des communes continuera de payer les frais de télédiffusion de ses délibérations, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 1,5 million de dollars.

Beaucoup de Canadiens s'opposent fermement à la tarification de la Chaîne parlementaire. Bon nombre de ceux qui ont écrit au Comité ne voient pas pourquoi les Canadiens seraient obligés de payer pour regarder leurs élus. Le Comité sait que les tarifs du câble ont beaucoup augmenté au cours des dernières années et que la diffusion de services spécialisés dont les abonnés ne veulent pas soulève pas mal d'indignation.

Après avoir examiné tous les arguments, le Comité en est venu à la conclusion qu'il est impossible de fournir un canal d'affaires publiques comme la CPaC sans tarification. Les contribuables continueront de subventionner son fonctionnement dans une large mesure par l'entremise de la Chambre des communes et de la Société Radio-Canada. Cependant, comme la programmation complémentaire doit s'autofinancer, la tarification est le moyen le plus juste d'y arriver. Après tout, la CPaC ne sera accessible qu'aux abonnés du câble; il est donc normal qu'ils supportent une partie des coûts.

Il faut signaler que la CPaC sera à but non lucratif. M. Philip Lind a assuré le Comité que, si les recettes dépassent les dépenses, l'excédent servira à améliorer le service et à réduire ou à retarder les hausses du tarif d'abonnement. Il importe de noter aussi que c'est le CRTC qui fixera le tarif d'abonnement et qui en approuvera les hausses. Nous avons bon espoir qu'il tiendra compte des particularités de ce service et qu'il examinera de près les états financiers et les demandes d'augmentation de la CPaC.

Il est prévu que la CPaC sera accessible à tous les abonnés du service de base des sociétés de câblodistribution qui décident de l'offrir. Ce que la CPaC coûtera au câblodistributeur dépendra du nombre d'abonnés; ainsi, si le tarif mensuel s'élevait à 0,08

dollar, il est essentiel que cette portion de la facture mensuelle de l'abonné soit mise au compte de la CPaC.

Dans les régions rurales où il n'y a pas de câblodistribution, les gens qui reçoivent la Chaîne parlementaire par satellite craignent que la CPaC ne devienne un service crypté; ils font remarquer que le réseau américain C-SPAN est accessible sans décodeur aux propriétaires d'une antenne parabolique et souhaitent qu'une politique semblable soit adoptée au Canada. Le Comité est d'accord.

Le Comité comprend parfaitement que ces observations débordent le cadre de son mandat et que la décision en la matière relève du CRTC; néanmoins, le nombre de ceux qui lui ont exprimé des inquiétudes à ce sujet l'obligeait à en parler.

Le Comité souhaite également faire état du rôle éducatif de la télédiffusion des délibérations parlementaires. Nous encourageons la CPaC à collaborer étroitement avec le Service d'information publique de la Chambre des communes pour maximiser le potentiel éducatif de la chaîne en publiant et en distribuant, par exemple, des programmes et des guides de procédure parlementaire.

2. Les délibérations de la Chambre devraient continuer à être radiodiffusées.

«...il entre sans doute dans votre mandat de permettre au public de voir comment vous gérez ses affaires.»

M. Don Newman,
Directeur,
Tribune de la presse parlementaire canadienne

La CPaC a accepté de radiodiffuser toute émission parlementaire que lui fournira la Chambre des communes, y compris les délibérations intégrales de la Chambre et éventuellement celles de certains comités. Il incombera à la Chambre de déterminer quelles délibérations elle veut faire radiodiffuser. La licence devrait prévoir comme condition que, dans le cadre de la programmation, la priorité absolue soit accordée à toutes les émissions fournies par le Parlement du Canada. Toutes les parties à la proposition de la CPaC conviennent que la télédiffusion des délibérations de la Chambre sera d'importance primordiale et qu'elle constituera la priorité du service.

Le Comité estime que la radiodiffusion des délibérations de la Chambre des communes doit se poursuivre. Les Canadiens veulent voir leurs députés à l'oeuvre et la radiodiffusion des délibérations de la Chambre est un des moyens à leur disposition pour juger dans quelle mesure leurs élus s'acquittent de leur fonction. Ces émissions permettent aussi de sensibiliser les Canadiens au processus politique et de les aider à mieux comprendre les questions débattues.

La télévision a exercé sans conteste une influence considérable et, selon la plupart des observateurs, favorable sur les délibérations, c'est-à-dire sur le décorum, la tenue vestimentaire et le comportement des députés. On a par ailleurs avancé que la télévision a également ses côtés négatifs, la plainte la plus fréquente étant peut-être que la période des questions a pris trop d'importance par rapport à l'ensemble des travaux. Certains estiment aussi que les députés ont tendance à poser pour la caméra dans l'espoir de paraître 15 secondes sur l'écran aux nouvelles du soir.

Si la présence des caméras de télévision à la Chambre des communes a causé des problèmes, il faudrait, d'après certains, non pas retirer ces caméras, mais plutôt s'en remettre aux députés pour remédier à ces difficultés. Bien qu'un certain nombre de députés aient écrit au Comité pour lui recommander de supprimer la radiodiffusion des délibérations de la Chambre, la grande majorité d'entre eux, ainsi que les témoins et d'autres intervenants ont insisté, au contraire, pour qu'il la maintienne.

Le Comité considère qu'il serait rétrograde de mettre fin à la radiodiffusion des délibérations de la Chambre. Dans l'ensemble, les Canadiens n'appuieraient sans doute

pas une telle mesure. À une époque où les délibérations des tribunaux et d'autres organismes publics sont de plus en plus retransmis au public, il est impensable que la Chambre des communes supprime les caméras de télévision.

3. Le directeur de la programmation devrait être responsable de la production et de la réalisation de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre des communes sous le contrôle général du Comité de surveillance de la Chambre des communes.

«...nous pourrions élaborer des lignes directrices afin de permettre à l'équipe de la télévision de filmer différentes images de l'orateur, y compris des images de toute la Chambre, pourvu que l'on puisse voir à l'écran la personne qui parle.»

M. Herb Gray, député
Leader parlementaire de l'Opposition officielle

Les directives actuelles régissant la télédiffusion des délibérations de la Chambre sont trop rigides. La caméra ne peut que filmer la personne à qui le président a donné la parole, ou le président lui-même. De plus, les prises doivent se limiter au torse et à la tête de l'intervenant, et le micro ne doit capter que la voix de celui ou celle qui parle. Comme la radiodiffusion des délibérations de la Chambre devait constituer un hansard électronique, on voulait que l'attention se porte sur les intervenants eux-mêmes.

Le Comité a demandé aux députés et à d'autres personnes si les directives officielles qui régissent actuellement l'utilisation des caméras devaient être assouplies. La suppression des restrictions actuelles aurait pour but de donner de la Chambre une image plus vraie.

La rigidité des règles empêche de montrer certains faits et gestes et de rendre pleinement l'atmosphère qui règne à la Chambre. Il est interdit de montrer, par exemple, un député qui traverse l'allée centrale pour se joindre à un autre parti ou pour féliciter un collègue. De même, si un groupe de députés quitte la Chambre en guise de protestation, l'événement, aussi intéressant soit-il, ne peut pas passer à la télévision. Lorsque le roi Hussein de Jordanie est venu s'adresser à la Chambre récemment, il n'a pas été possible de montrer les invités d'honneur qui s'étaient rassemblés avant l'arrivée du cortège officiel. Le président a présenté au Comité un certain nombre de suggestions relatives à la prise de vue des délibérations de la Chambre (voir l'Annexe III).

La rigidité des règles a pour effet de dénaturer les délibérations de la Chambre. La télédiffusion doit permettre aux téléspectateurs de voir leurs élus à l'oeuvre et tels qu'ils sont. Elle doit transmettre les délibérations sans aucun artifice. Le réalisateur ne doit jamais verser dans la banalité ou le sensationnalisme. Par le choix de ses prises de vue, il doit faire ressortir la dignité qui caractérise les délibérations.

Les autres assemblées dont les délibérations sont télévisées n'imposent pas de règles de prise de vue aussi rigides. Notons, par ailleurs, qu'aux conférences de premiers ministres

et aux audiences de commissions d'enquêtes, on laisse aux caméras, habituellement fournies par les médias, toute latitude. Dans la plupart des cas, la prise de vue s'est faite de façon responsable et il n'y a guère eu d'abus. Comme ils posent de très grandes difficultés d'encadrement, les plans de réaction et les techniques de multi-fenêtrage sont rarement utilisés dans les assemblées qui les permettent. Il peut y avoir, à l'occasion, une prise de vue malencontreuse, mais c'est assez rare. La caméra est le plus souvent braquée sur la personne qui parle; lorsqu'on montre autre chose, c'est généralement une vue d'ensemble de la salle, ce qui permet au téléspectateur de voir le contexte. Le Comité n'a relevé aucun cas où le fait de laisser à un réalisateur responsable toute latitude dans le choix des prises de vue ait donné lieu à des plaintes de la part du public ou des députés. Les deux assemblées du Congrès américain et l'Assemblée législative de l'Ontario laissent aux réalisateurs une grande marge de manoeuvre tant en chambre qu'en comité. En dépit des appréhensions du début, on n'a pas relevé de plaintes ou d'erreurs de jugement.

Le Comité convient qu'il ne faut pas permettre à la télévision d'influer directement sur les travaux de la Chambre. La Chambre des communes est une assemblée législative et une institution démocratique de première importance. Il ne s'agit pas d'un spectacle monté pour le plaisir du public. Par contre, du moment que la télévision ne perturbe pas les travaux et ne dénature pas la réalité, il n'y a pas de raisons de restreindre indûment le jeu des caméras.

Au lieu de formuler des règles détaillées, le Comité recommande de laisser le choix des prises de vue aux réalisateurs, car ils sont mieux placés que quiconque pour en décider au jour le jour. M. Brian Lamb, président de C-SPAN, a expliqué au Comité la philosophie de sa société: «Si quelqu'un se préoccupe de savoir qui gagnera une lutte politique sur telle ou telle question ou dans une élection, il se trouve au mauvais endroit.» (*Procès-verbaux et témoignages*, 13:13).

Comme ces professionnels sont employés par la Chambre, ils resteront assujettis, comme nous le recommandons plus loin, à l'orientation et à la supervision du comité de surveillance, lequel relèvera de la Chambre. Il est essentiel, par ailleurs, que les députés fassent confiance aux réalisateurs. Ceux-ci auront pour tâche de rendre fidèlement l'atmosphère qui règne à la Chambre et de s'assurer que la télévision projette une image des délibérations qui soit juste et empreinte de dignité. Le Comité estime qu'on peut, en cela, compter sur le discernement et le sens des responsabilités des producteurs. Il y aura, bien entendu, des mécanismes permettant aux députés de se plaindre, le cas échéant.

Le Comité estime que l'assouplissement des règles n'entraînera pas d'excès parce qu'il n'y a presque rien à changer aux modalités de télédiffusion actuelles. Dans certaines circonstances et occasions, il faudra modifier certaines règles pour mieux transmettre au public l'état d'esprit, la tension et l'atmosphère qui règnent à la Chambre des communes.

4. Les comités de la Chambre des communes décideront s'il convient, à Ottawa comme ailleurs au Canada, d'admettre les médias électroniques à leurs réunions, chaque président pouvant imposer les conditions qu'il juge nécessaires pour maintenir le décorum.

«Soyez aussi audacieux que l'ont été vos prédécesseurs il y a 12 ans et laissez le peuple canadien voir le Parlement à l'oeuvre dans les comités.»

M. Stephen Bindman,
Président,
Centre pour le journalisme d'enquête

Depuis 1977, le rôle et l'importance des comités de la Chambre se sont énormément accrus. Les comités permanents comme les comités législatifs abattent une bonne part de la besogne parlementaire. Les changements les plus importants découlent des recommandations du rapport que le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présidé par l'honorable James A. McGrath, a publié en 1985.

Le comité McGrath a étudié la question de la télédiffusion des délibérations des comités et ses modalités. Voici sa conclusion : «Les arguments en faveur de la télédiffusion des délibérations des comités sont presque les mêmes que ceux en faveur de la télédiffusion des délibérations de la Chambre». Bien que la plupart de ses recommandations aient été suivies, ses propositions à cet égard sont restées lettre morte.

Certains comités ont tâté de la télédiffusion. Le Comité mixte spécial de la Constitution du Canada de 1982 et le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur l'Accord constitutionnel de 1987, qui a entendu des témoignages relatifs à l'Accord du lac Meech pendant l'été de 1987, ont permis la télédiffusion de leurs séances publiques. Plus récemment, le Comité permanent des finances a fait télédiffuser plusieurs de ses audiences sur le projet de taxe sur les produits et services (TPS), et le Comité permanent des communications et de la culture en a fait autant pour plusieurs de ses audiences portant sur les nominations par décret du conseil. Dans tous ces cas, il a fallu obtenir une permission spéciale de la Chambre. L'accès électronique à ces réunions a été favorablement accueilli tant chez les journalistes que dans le grand public.

En règle générale, les travaux des comités revêtent plutôt un caractère collégial et se déroulent dans une atmosphère plus détendue qu'à la Chambre. Bon nombre de députés semblent craindre qu'il n'en soit plus ainsi en présence des caméras de télévision. Certains redoutent que les députés ne se mettent à jouer les vedettes ou à se faire valoir devant la caméra et que l'atmosphère partisane et conflictuelle de la Chambre n'envahisse les

comités. D'autres craignent que les techniciens et leur attirail (caméras, microphones, lampes, câbles, etc.) ne perturbent les délibérations. Or, ni la télédiffusion des comités des deux chambres du Congrès américain et de l'Assemblée législative de l'Ontario ni celle des audiences sur l'Accord constitutionnel en 1982, sur l'Accord du lac Meech en 1987 et sur la TPS l'automne dernier, n'ont eu pareilles conséquences.

Le Comité estime qu'il faudrait permettre la télédiffusion des délibérations des comités. On trouvera à l'Annexe IV les modifications proposées au Règlement pour faire appliquer cette recommandation. Les Canadiens ont le droit de savoir ce qui s'y passe pendant les réunions publiques. Le travail des comités revêt une telle importance qu'il est dommage que les gens ne puissent pas s'en rendre compte par eux-mêmes. Outre que les délibérations de la Chambre revêtent forcément un caractère formel, elles ne font intervenir que les députés. Celles des comités, par contre, sont généralement plus détendues et harmonieuses, et font souvent appel à des membres du public comme témoins.

Comme les députés abattent beaucoup de besogne en comité, nous estimons que la télédiffusion des délibérations des comités fera mieux comprendre et mieux apprécier les travaux du Parlement. On dit d'ailleurs que, si les médias attachent une telle importance à la période des questions, c'est en partie parce que les autres activités parlementaires, comme les travaux en comité, ne peuvent être radiodiffusées. En outre, la période des questions et les autres délibérations de la Chambre mettent en vedette les ministres de premier rang et quelques porte-parole de l'opposition; plusieurs témoins ont déclaré que la télédiffusion des délibérations des comités permettra aux Canadiens de voir ce que font les autres députés.

M. Don Blenkarn a fourni un autre argument en faveur de la télédiffusion des délibérations des comités. Selon lui, «c'est déformer le processus législatif que de permettre la télédiffusion des délibérations de la Chambre et d'interdire celle des délibérations des comités. Si l'on veut que les Canadiens apprécient et comprennent mieux le processus législatif, ils doivent pouvoir le saisir dans son ensemble. L'électeur qui ne voit qu'une moitié du processus législatif ressemble au biologiste qui n'étudierait qu'une moitié du corps humain» (Lettre au Comité en date du 20 juin 1989).

À propos de la télédiffusion des délibérations de la Chambre, on a toujours craint que les téléspectateurs, en voyant les sièges vides, n'en concluent que leurs élus ne font rien. Or, l'une des meilleures façons de dissiper ces fausses impressions, c'est de permettre la télédiffusion des délibérations des comités de manière que les Canadiens puissent voir où les députés passent une si grande partie de leur temps.

Le Comité recommande que les médias électroniques aient accès à toutes les réunions publiques des comités pourvu que les comités y consentent. Nous constatons qu'un grand

nombre de corps législatifs ont permis aux médias de filmer les délibérations de certains comités et que les législateurs concernés ne se sont en général jamais plaints de leur présence.

Un bon nombre de nos témoins ont préconisé l'admission des médias aux séances des comités. L'Association du Barreau canadien, la Tribune de la presse parlementaire du Canada et le Centre pour le journalisme d'enquête étaient tous en faveur d'une intensification de la présence des médias : comme l'a dit la Tribune de la presse dans son exposé : «la Chambre devrait immédiatement permettre à tous les membres de la tribune de rendre compte des travaux publics du Parlement de façon ordonnée et équitable.»

Comme plusieurs témoins l'ont signalé, la presse écrite a le droit d'assister aux réunions publiques, de prendre des notes et de rendre compte de ce qui s'est dit ou fait à la Chambre. En toute justice, les médias électroniques devraient, soutient-on, pouvoir utiliser leurs propres outils. Il existe déjà une prise audio dans toutes les salles de comité, et il semble y avoir peu d'objections à ce que les médias s'en servent. De là à donner aux caméras libre accès aux travaux de comités, il n'y a qu'un pas.

La Tribune de la presse parlementaire du Canada a déclaré que ses membres étaient prêts à assurer le compte rendu des travaux des comités à l'aide de caméras fixes, sans modifier l'éclairage des salles, en se servant du système audio déjà sur place et en respectant l'esprit du harsard électronique. Ils ont dit en outre qu'ils étaient prêts à mettre leurs ressources en commun si la salle était exigüe. On a aussi proposé que les caméras ne puissent quitter la salle n'importe quand mais qu'elles attendent les pauses prévues. Comme M. Daniel J. Henry, président du Droit de l'information et des télécommunications de l'Association du Barreau canadien, l'a déclaré au Comité : «Ces dernières années, nous avons vu la transmission de plusieurs commissions royales d'enquête. À cette fin, les médias fournissent souvent une ou deux caméras qui servent à tout le monde et qui sont généralement placées en permanence à côté de la tribune publique ou devant. On n'utilise que l'éclairage de la salle sans faire appel à des sources lumineuses supplémentaires; les caméras se branchent directement sur le système de son de la salle, de sorte qu'elles sont extrêmement discrètes.» (*Procès-verbaux et témoignages*, 12:31) Toutes ces considérations visent à préserver le décorum de la réunion et à éviter toute distraction. Le Comité croit que les membres de la presse ont le sens des responsabilités et qu'il est possible de prendre les précautions voulues.

La télédiffusion des travaux de tous les comités aidera la presse à recueillir l'information. Au lieu que les témoins et les députés soient obligés de se répéter après la réunion, ou d'affronter la mêlée à l'extérieur des salles de comité, la presse pourra montrer ce qui s'est vraiment produit. Cette façon de faire profitera aussi à des groupes d'intérêt particuliers, car il sera possible de téléviser ou de filmer tel ou tel témoignage, portant

sur un sujet ou l'autre. On a dit, par exemple, que si le maire de Toronto comparait devant un comité parlementaire, un service de câblodistribution de Toronto voudrait peut-être radiodiffuser son témoignage intégralement.

Au cas où des comités parlementaires tiendraient leurs audiences à l'extérieur d'Ottawa, ils pourraient également permettre l'accès aux médias électroniques. En fait, le public local voudra suivre davantage et d'un bout à l'autre les réunions des comités qui se déplacent. Si le comité de programmation de la CPaC le désire, il pourra s'arranger pour que le reportage de ces réunions s'inscrive dans la radiodiffusion des travaux de la Chambre des communes. La CPaC a convenu que tout ce qu'elle filmera ou qui sera filmé en son nom appartiendra à la Chambre des communes.

5. La Chambre des communes devrait équiper deux salles de comité pour la télédiffusion. Les réunions qui s'y tiendront feront partie des délibérations de la Chambre fournies à la CPaC et devront être télédiffusées. Les différends relatifs à la question de savoir quels comités se réuniront dans ces salles seront réglés par les présidents concernés en consultation éventuelle avec le Comité de surveillance.

«Je pense aussi qu'il faudrait téléviser les travaux des comités. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis un certain nombre d'années savent bien que c'est en comité qu'on fait l'essentiel du travail.»

M. Nelson Riis, député

Leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique

Tous les comités de la Chambre ne présentent pas le même intérêt pour les Canadiens. Une bonne partie de leur travail est d'ordre technique ou porte sur des questions spécialisées. Il y en a, en outre, un très grand nombre. Il faut également songer que la rénovation des salles de comité aux fins de la télédiffusion coûte très cher. À l'heure actuelle, une seule des salles de l'Édifice du Centre est équipée, et encore, il s'agit d'installations plutôt temporaires. Il faudrait, idéalement, que les salles soient équipées de manière à rendre les caméras aussi discrètes que possible et à réduire au minimum le nombre tant des techniciens que des caméras, des câbles, etc. Or, suivant les estimations du service de radiodiffusion de la Chambre, les travaux nécessaires coûteraient environ 325 000 \$ par salle. Nous recommandons donc de commencer par n'équiper complètement que deux salles de comité.

Si le Bureau de la régie interne décide que, en cette époque d'austérité financière, la Chambre des communes n'a pas les moyens d'équiper deux salles de comité, la CPaC se dit prête à installer ses propres caméras pour filmer les délibérations de deux ou plusieurs comités en fonction des besoins du public.

Mais l'équipement n'est pas tout, il faut songer à la disposition des lieux. Si les députés s'asseoient face aux témoins à une table en forme de croissant, deux caméras suffisent, l'une dirigée sur les députés, l'autre sur les témoins. Une disposition en V a également été proposée. La disposition rectangulaire actuelle ne se prête pas bien à la télévision et exige au moins trois caméras.

Les réunions qui se tiendront dans les deux salles équipées seront transmises à la CPaC au même titre que les délibérations de la Chambre. Si les comités se réunissent lorsque la Chambre siège, leurs délibérations seront diffusées en différé.

Le Comité a beaucoup réfléchi à la question de savoir qui doit décider des comités qui se réuniront dans les deux salles équipées et, par conséquent, des séances qui seront

télévisées. C'est une question difficile et les critères sont nombreux. Il y a, à la Chambre, plusieurs personnes ou groupes qui pourraient s'en charger, entre autres, le président, les leaders et le comité de liaison. Outre que tous ces gens sont déjà extrêmement occupés, le Comité n'est pas convaincu qu'ils soient les mieux placés pour prendre les décisions au jour le jour.

Certains membres du Comité auraient préféré que ce soit le comité de programmation de la CPaC qui décide des comités dont les délibérations seront télédiffusées. D'autres estiment qu'il importe au plus haut point que ces décisions relèvent des députés. Le Comité en est venu à la conclusion que cette dernière solution était la meilleure pour le moment.

Ce seront les présidents concernés qui décideront des comités qui se réuniront dans les salles équipées pour la télédiffusion. Nous prévoyons qu'ils pourront s'entendre la plupart du temps. Certaines réunions présentent un très grand intérêt pour le public, d'autres revêtent une importance particulière, d'autres encore ont une très forte dimension nationale. On peut également penser que les comités devraient passer à la télévision à tour de rôle de manière qu'il ne s'agisse pas toujours des mêmes députés et des mêmes dossiers. Par ailleurs, il va de soi qu'il y a des séances dont la télédiffusion ne fait pas l'affaire du gouvernement ou des partis d'opposition et d'autres dont ils estiment au contraire la télédiffusion utile et importante. Beaucoup de réunions de comité n'ont pas besoin d'être télévisées, tout le monde s'entend là-dessus. En revanche, tout le monde reconnaît qu'il y en a qui devraient l'être. Il convient également de signaler que, si plusieurs comités souhaitent la télédiffusion de leurs délibérations, ils pourront sans doute fixer leurs séances à des heures différentes.

Le Comité a bon espoir que les présidents des comités seront en mesure de régler entre eux la plupart des conflits. Nous notons que, à l'Assemblée législative de l'Ontario, où il n'y a qu'une salle équipée pour la télédiffusion, on arrive à s'entendre sur son utilisation la plupart du temps. S'ils n'arrivaient pas à s'entendre, ils pourraient en référer au comité de surveillance dont nous recommandons plus loin la création. Nous prévoyons que ce comité pourra régler la plupart des différends, mais il pourra toujours, dans les situations extrêmes, déposer un rapport à la Chambre des communes.

À notre avis, la télédiffusion des délibérations des comités devrait ressembler à la radiodiffusion des débats de la Chambre des communes. Comme à la Chambre, les producteurs seront censés se comporter de façon responsable, professionnelle et équitable. Si les séances de certains comités ne sont pas radiodiffusées par le service de radiodiffusion de la Chambre des communes (c'est-à-dire à partir d'une des salles équipées à cette fin), le public ne sera quand même pas privé de l'occasion de voir ce qui s'y passe puisque les médias électroniques auront accès à la plupart des réunions des comités.

6. Radio-Canada devrait détacher ses deux commentateurs (français et anglais) et ses interprètes visuels auprès de la Chambre des communes dont ils relèveront sur le plan administratif, et la Chambre devrait leur fournir des installations sur la Colline parlementaire pour qu'ils puissent continuer à commenter et à interpréter les émissions.

«...Radio-Canada est tout à fait disposée à offrir à la Chambre des communes un service d'une qualité aussi excellente que par le passé.»

M. Gérard Veilleux,
Président-directeur général,
Société Radio-Canada

À l'heure actuelle, il y a un commentateur français et un commentateur anglais, qui préparent l'un et l'autre de brèves explications et des résumés des délibérations de la Chambre des communes. Ce sont des employés de Radio-Canada qui travaillent dans un studio de la Société situé à plusieurs milles de la Colline du Parlement.

Ils ont fait un travail admirable au cours des années et le Comité voudrait bien qu'ils continuent. Selon la proposition de la CPaC, Radio-Canada ne participera pas directement à la programmation; c'est pourquoi, il conviendrait que ces deux personnes soient détachées auprès du Service de radiodiffusion de la Chambre des communes. Elles seront toujours employées par Radio-Canada, mais, administrativement, elles relèveront de la Chambre des communes.

De l'avis du Comité, il importe que les installations prévues pour les commentateurs se trouvent le plus près possible des édifices parlementaires. Il est ressorti de discussions que nous avons eues avec les législateurs et les radiodiffuseurs d'autres assemblées législatives, qu'une étroite interaction entre les députés et le personnel de la radiodiffusion revêt apparemment beaucoup d'importance. Les uns et les autres ont besoin de se connaître et de discuter des questions ou des problèmes qui peuvent se poser. En étant plus proches de la Colline du Parlement, les commentateurs pourront mieux faire leur travail, car ils sauront de première main ce qui s'y passe. Certains estiment qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'aménager un studio sur la Colline du Parlement du moment qu'on peut y installer des caméras mobiles; outre la souplesse qu'il offre, un tel arrangement relèverait la stature des hôtes. De toute façon, il convient d'explorer les options de ce genre.

Il faudrait envisager autres procédés pour commenter et expliquer ce qui se passe. Le public a besoin d'être informé de ce qui se fait, d'autant plus qu'un grand nombre de règles et de procédures de la Chambre des communes sont difficiles à comprendre. Le Président, l'honorable John Fraser, a vraiment essayé d'expliquer aux spectateurs la

procédure régissant les délibérations et nous l'en félicitons. Nous espérons que les présidents de comité en feront autant chaque fois que ce sera indiqué.

D'autres renseignements peuvent apparaître au bas de l'écran ou être indiqués autrement. L'Assemblée législative de l'Ontario a mis au point un vidéo d'introduction où le président et le greffier expliquent l'ordre du jour et le but des travaux courants, Il conviendrait peut-être que la Chambre des communes suive cet exemple afin de mieux informer le public. Il faudrait envisager la possibilité de diffuser les messages d'intérêt public des comités, notamment les appels de mémoires, dans le cadre des délibérations parlementaires et de la programmation complémentaire de la CPaC. Les comités pourraient ainsi réduire leurs frais de publicité dans les journaux.

7. Un comité de surveillance de la Chambre des communes devrait examiner la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités, en faire rapport et instruire les plaintes formulées par les députés au sujet de cette radiodiffusion ou du fonctionnement de la CPaC en général. Bien qu'il soit possible de constituer un comité spécial de surveillance, nous recommandons de confier cette tâche au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.

«Je crois que ce serait à la Chambre des communes d'établir les lignes directrices de la programmation de cette chaîne. Plus particulièrement, je pense que ceci devrait être examiné par le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.»

M. Jean-Pierre Blackburn, député

Il est extrêmement important de pouvoir s'appuyer sur des règles clairement définies pour donner suite aux plaintes relatives à la radiodiffusion des travaux de la Chambre des communes ou de ses comités. À l'heure actuelle, la radiodiffusion des débats de la Chambre des communes relève entièrement de son président. Sur le plan administratif, le Service de radiodiffusion de la Chambre continuera à relever du président, mais nous estimons qu'il conviendrait de charger un comité de la Chambre de surveiller la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités, ainsi que le traitement des plaintes. Il serait bon qu'un comité formé de députés assure cette fonction.

Nous présumons que ce «comité de surveillance» sera formé de représentants de tous les partis et qu'il n'affichera aucun sectarisme politique. Servant de mécanisme de contrôle, il sera en mesure d'instaurer des enquêtes de sa propre initiative ou à la demande d'un député. Il s'occupera des problèmes qui lui seront présentés et étudiera les correctifs à y apporter, le cas échéant. Il faut que les députés aient confiance dans le système et qu'ils aient l'assurance que leurs préoccupations et leurs plaintes seront examinées de façon impartiale. Une bonne communication est la clé de la réussite de toute entreprise de radiodiffusion à laquelle participent des politiciens.

Il serait préférable qu'un comité composé de députés s'occupe des plaintes, plutôt que de confier ce soin au président de la Chambre. Nous recommandons que ce Comité de surveillance se prononce sur ces plaintes en toute justice et en tenant compte non seulement du député en cause, mais aussi de la programmation en général.

Le Comité de surveillance pourrait également s'occuper des plaintes des députés ayant trait au programme complémentaire de la CPaC, même s'il doit avant tout s'intéresser à la radiodiffusion des délibérations de la Chambre des communes. Il importe de noter que si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) décide

d'accorder une licence à la CPaC, certaines questions ressortiront alors au Conseil plutôt qu'à la Chambre des communes. En fait, les conditions d'octroi de licence et les règlements du Conseil, ainsi que la *Loi sur la radiodiffusion*, comportent certaines obligations. Il reste toutefois que la Chambre des communes sera étroitement mêlée à ces questions et pourra ainsi régler de nombreux problèmes. Nous nous attendons à ce que le Comité de surveillance exerce une influence morale et persuasive sur la CPaC et qu'il soit traité avec le plus grand respect. La CPaC s'est engagée à le faire.

Le Comité de surveillance pourrait régler les plaintes en consultant les personnes visées. Il serait habilité à faire rapport de toute question à la Chambre et à solliciter son approbation. Au cas où l'on aurait besoin de règles, de directives ou d'indications, le Comité de surveillance en ferait rapport à la Chambre afin qu'elle prenne les mesures nécessaires.

La Chambre des communes pourrait constituer un comité de surveillance distinct. Nous recommandons que le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés soit chargé de cette surveillance. Ce comité s'occupe déjà de nombreuses questions similaires et d'autres assemblées semblent avoir choisi un tel comité pour assurer la surveillance de leurs opérations de radiodiffusion. Nous recommandons par conséquent de modifier le Règlement afin que ces responsabilités fassent partie du mandat de ce Comité. (Voir les propositions de modification à l'Annexe IV.)

8. Un examen obligatoire de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre des communes et de ses comités devrait être effectué deux ans après la mise en place du nouveau système.

«...le comité pourra aussi vouloir conserver son droit de regard périodique afin de s'assurer que la télédiffusion des délibérations se fait à la satisfaction de la Chambre et de ses comités.»

L'hon. John Fraser,
Président de la Chambre des communes

Les propositions énoncées dans le présent rapport donneront beaucoup d'expansion à la radiodiffusion des travaux de la Chambre des communes et de ses comités. Ces recommandations sont le fruit d'une étude et d'un examen approfondis de la part du Comité et nous avons, pour cela, passé en revue les méthodes de radiodiffusion d'autres organes législatifs. La Chambre des communes a été l'une des premières assemblées législatives à autoriser la radiodiffusion intégrale de ses délibérations. Elle a donc servi de modèle à beaucoup d'autres assemblées. Beaucoup d'entre elles sont cependant allées plus loin, tirant des leçons de nos erreurs. Le moment est venu pour nous d'évaluer nos propres politiques en matière de radiodiffusion et de profiter de l'expérience des autres.

Un examen systématique de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités devrait néanmoins avoir lieu au bout de deux ans. Cet examen devrait être complet et donner à tous les députés l'occasion de faire part de toute préoccupation ou réserve qu'ils pourraient avoir. La Chambre ayant alors fait l'expérience de deux années de radiodiffusion, il sera possible de tabler sur des faits, plutôt que sur des spéculations et des conjectures.

Le Comité est d'avis que les propositions formulées dans le présent rapport sont fondées et qu'elles devraient porter fruit. En même temps, il importe que tous les députés obtiennent l'assurance qu'un examen approfondi du nouveau régime aura lieu au bout de deux ans, en plus de la surveillance et du contrôle constants du Comité de surveillance. Nous aurons alors acquis suffisamment d'expérience dans ce domaine, les erreurs de parcours auront été rectifiées, les changements apportés pourront être évalués et d'autres modifications être effectuées, le cas échéant. Bien entendu, le Comité aura le droit de présenter n'importe quand un rapport à la Chambre si de gros problèmes surviennent ou si des changements fondamentaux s'imposent.

D'après nos enquêtes, bien des craintes et des inquiétudes qu'expriment les députés à propos de l'assouplissement des règles en matière de radiodiffusion des délibérations de

la Chambre et de la télédiffusion des séances de comité ne se sont pas concrétisées dans d'autres assemblées. Le Comité a entendu de nombreux députés à cet égard et les remercie de leurs témoignages. Le Comité ne souhaite pas voir la fin de la collégialité des comités pas plus que l'emploi de gros plans susceptibles d'embarrasser des députés à la Chambre ou en comité. Au bout du compte, ces craintes sont dénuées de tout fondement et elles ne se sont pas concrétisées lorsque de tels changements ont été apportés ailleurs.

«Vous savez tous que je tiens tout particulièrement à ce que le public soit le plus possible au courant des travaux de la Chambre et de ses comités, des traditions de cette institution et du dévouement et des efforts des élus qui y siègent.»

L'hon. John Fraser
Président de la Chambre des communes

Rapport minoritaire préparé par
 STEVE BULLARD, DÉPUTÉ
 NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

Après avoir allé plusieurs mois au comité chargé d'étudier cette question et avoir constaté que la grande majorité des témoins — fussent-ils des particuliers ou des représentants de divers groupes de secteur privé ou public oeuvrant sur la scène politique ou sociale — reconnaissent, à des degrés divers, le bien-fondé de la proposition présentée, je suis prêt à appuyer la plupart des recommandations qui figurent dans le rapport du Comité.

Je préférerais toutefois que la Société Radio-Canada (SRC) améliore, à ses propres frais, son service de télédiffusion des travaux parlementaires. Compte tenu des circonstances bien connues qui prévalent actuellement, cela est fort improbable, à mon avis. L'appui inconditionnel que le projet de CPaC a reçu de la part de Mme E. Watson (C.G. Veillon, de la Société Radio-Canada, me conforte dans cette opinion.

J'aimerais souligner deux questions auxquelles mon parti s'intéresse tout particulièrement, ce soit la rémunération des employés qui travailleraient à ce projet et les frais que les Canadiens devraient payer pour la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes.

OPINION DISSIDENTE

1. RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS — Je recommande qu'on accorde une sécurité d'emploi inconditionnelle aux employés actuels de la SRC ou de la Chambre des communes chargés de la production et de la diffusion de programmes, et qu'on accorde aux nouveaux employés un salaire équivalent à celui des employés de la SRC qui reçoivent leurs homologues des autres réseaux. L'association entre Cableco et la SRC ne devrait pas être interprétée comme un accord fait aux employés syndiqués de la société d'Hill et seules des échelles de traitement comparables permettraient de faire échec à cette impression. Les professionnels qui offrent des services semblables devraient nécessairement recevoir un traitement égal.

2. CE QU'IL COÛTERA AUX CANADIENS LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS — On doit sérieusement se demander si les Canadiens doivent ou non payer pour regarder les élus du peuple à l'œuvre ou voir les intrigues auxquelles se livre leur gouvernement, vu que ce spectacle n'est en soi guère divertissant. M. Peter Desbarats, doyen de la faculté de journalisme à l'Université Western Ontario, a souligné à juste titre que les personnes qui se rendaient à la Chambre des communes pouvaient assister gratuitement et en direct aux délibérations et qu'il serait alors inconvenant de demander aux téléspectateurs de payer pour voir la même chose sur leur petit écran.

Il serait inopportun de ne voir aucun des effets de facteur et la récente hausse des frais d'abonnement se vider.

Les tarifs proposés, soit \$4,5 par semaine, les deux premières années, 6,09 à la troisième et quatrième années, et \$7,5 par semaine après, semblent minimes en

TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Rapport minoritaire préparé par:
STEVE BUTLAND, DÉPUTÉ
NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

Après avoir siégé plusieurs mois au comité chargé d'étudier cette question et avoir constaté que la grande majorité des témoins—fussent-ils des particuliers ou des représentants de divers groupes du secteur privé ou public oeuvrant sur la scène politique ou sociale—reconnaissent, à des degrés divers, le bien-fondé de la proposition présentée, je suis prêt à appuyer la plupart des recommandations qui figurent dans le rapport du Comité.

Je préférerais toutefois que la Société Radio-Canada (SRC) améliore, à ses propres frais, son service de télédiffusion des travaux parlementaires. Compte tenu des circonstances bien connues qui prévalent actuellement, cela est fort improbable, à mon avis. L'appui inconditionnel que le projet de CPaC a reçu de la part de MM. P. Watson et G. Veilleux, de la Société Radio-Canada, me conforte dans cette opinion.

J'aimerais souligner deux questions auxquelles mon parti s'intéresse tout particulièrement, ce sont: la rémunération des employés qui travailleront à ce projet et les frais que les Canadiens devront payer pour la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes.

1. RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS — Je recommande qu'on accorde une sécurité d'emploi inconditionnelle aux employés actuels de la SRC ou de la Chambre des communes chargés de télédiffuser les délibérations, et qu'on accorde aux nouveaux employés un traitement équivalant à celui que reçoivent leurs homologues des autres réseaux. L'association entre Cableco et la SRC ne devrait pas être interprétée comme un affront fait aux employés syndiqués de la société d'État et seules des échelles de traitement comparables permettront de faire échec à cette impression. Les professionnels qui offrent des services semblables devraient nécessairement recevoir un traitement égal.
2. CE QUE COÛTERA AUX CANADIENS LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS — On doit sérieusement se demander si les Canadiens doivent ou non payer pour regarder les élus du peuple à l'oeuvre ou voir les intrigues auxquelles se livre leur gouvernement, vu que ce spectacle n'est en soi guère divertissant. M. Peter Desbarats, doyen de la faculté de journalisme à l'Université Western Ontario, a souligné à juste titre que les personnes qui se rendaient à la Chambre des communes pouvaient assister gratuitement et en direct aux délibérations et qu'il serait alors inconvenant de demander aux téléspectateurs de payer pour voir la même chose sur leur petit écran.

Il serait inopportun de ne voir aucun lien entre ce facteur et la récente hausse des frais d'abonnement au câble.

Les tarifs proposés, soit 0,08 \$ par mois, les deux premières années, 0,09 \$ les troisième et quatrième années et 0,10 \$ la cinquième année, semblent minimes en

soi, tout particulièrement lorsqu'on s'aperçoit que la proposition nous permettra de regarder un nombre beaucoup plus grand d'émissions.

On doit toutefois, dans le présent rapport, tenir compte du fait que la grande majorité des Canadiens qui ont exprimé leur opinion sur la proposition, ont déclaré que non seulement ils ne souhaitaient pas payer pour ce service, mais qu'ils s'y refusaient complètement. S'il est vrai que les câblodistributeurs ne sont mûs, en l'occurrence, que par des sentiments altruistes, je suggère d'accepter la proposition uniquement à la condition d'imposer une limite aux augmentations des frais mensuels lorsque l'entente conclue entre Cableco et la SRC sera renouvelée. Compte tenu des demandes présentées antérieurement par les câblodistributeurs et des décisions rendues par le CRTC à cet égard, on ne peut ouvrir la voie à des augmentations de prix sans les assortir de conditions précises. L'imposition d'une limite comme condition au renouvellement de l'entente serait sans doute arbitraire à ce stade-ci, mais toute augmentation supérieure à une hausse minime doit être jugée inacceptable. Une limite de 0,15 \$ par mois pourrait, par exemple, être imposée pour les cinq années de renouvellement suivantes, à moins que des circonstances exceptionnelles ne justifient une hausse plus élevée. Ces circonstances devraient cependant être étayées des preuves à l'appui et entérinées par le comité de surveillance.

J'ai fait la suggestion qui précède après avoir lu un grand nombre de documents sur les augmentations de tarifs qui ont récemment été imposées aux abonnés du câble et à la suite de la controverse que celles-ci ont soulevée. À quoi bon améliorer la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes si l'on suscite la rancœur des abonnés? Il faut donc imposer des frais mensuels minimes pour ce service.

Les augmentations des frais d'abonnement aux chaînes spécialisées, destinées à couvrir les coûts en capital, l'inflation, les redevances versées aux Américains ou les hausses d'impôt fédéral, irritent de plus en plus les Canadiens. En conséquence, toute augmentation qui dépasserait le strict minimum devrait être refusée.

Si l'on s'attaque à ces deux questions, on mettra fin à l'impression voulant que ce projet ne soit qu'un moyen détourné de privatiser la télédiffusion des travaux de la Chambre.

Je tiens à préciser, pour conclure, que la proposition présentée est tout à fait fondée. Les Canadiens ont en effet le droit de savoir ce qui se passe au Parlement, mais ce droit ne devrait rien leur coûter, ou presque.

Steve Butland, député
Nouveau Parti démocratique

A. INTRODUCTION

Le service de diffusion de la Chambre des communes a été inauguré le 17 octobre 1974. La Société Radio-Canada reçoit les premiers permis octroyés par le CRTC pour la transmission, à l'échelle nationale, des travaux de la Chambre des communes. Le nouveau service de programmation est destiné à offrir aux citoyens canadiens un accès direct aux débats parlementaires et aux travaux de la Chambre.

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE CANADIENNE

Dans la présente demande, il est proposé de transférer la chaîne de télévision de la Chambre des communes comme seule maîtresse d'une nouvelle chaîne de programmation. Le service proposé sera diffusé dans les deux langues officielles, ainsi que les reportages sur le Parlement et les institutions parlementaires, les activités des partis politiques nationaux, les débats et la participation du public, les affaires provinciales et autres événements publics d'importance nationale. Il sera connu sous le nom de la Chaîne parlementaire canadienne/Canadian Parliamentary Channel, ou CPaC.

Cette initiative permettra de rendre plus facilement accessibles à tous les Canadiens les débats parlementaires et les travaux de la Chambre des communes. Elle sera financée par le gouvernement fédéral et la Société Radio-Canada. Le service sera diffusé dans les deux langues officielles et sera accessible à tous les Canadiens.

La SRC a une grande expérience et une réputation internationale en matière de programmation et de distribution de services de télévision. Elle est en mesure de fournir un service de haute qualité et de répondre aux besoins de la population canadienne.

RÉSUMÉ DU PROJET DE CPaC

Le projet de CPaC vise à offrir aux Canadiens un accès direct aux débats parlementaires et aux travaux de la Chambre des communes. Le service sera financé par le gouvernement fédéral et la Société Radio-Canada. Le service sera diffusé dans les deux langues officielles et sera accessible à tous les Canadiens.

Les citoyens canadiens ont le droit de connaître les débats parlementaires et les travaux de la Chambre des communes. Le service de CPaC permettra de rendre plus facilement accessibles à tous les Canadiens les débats parlementaires et les travaux de la Chambre.

- le service de la CPaC permettra à tous les Canadiens de connaître les débats parlementaires et les travaux de la Chambre des communes;
- le service de la CPaC sera financé par le gouvernement fédéral et la Société Radio-Canada;
- le service de la CPaC sera diffusé dans les deux langues officielles et sera accessible à tous les Canadiens;
- le service de la CPaC permettra de rendre plus facilement accessibles à tous les Canadiens les débats parlementaires et les travaux de la Chambre des communes.

ANNEXE II

**LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE CANADIENNE
(CPaC)**

**Une demande de permis d'exploitation d'une chaîne
bilingue de programmation spécialisée présentée par les
câblodistributeurs canadiens et la Société Radio-Canada**

30 septembre 1988

A. INTRODUCTION

Le service de diffusion de la Chambre des communes a été inauguré le 17 octobre 1977. En 1979, la Société Radio-Canada recevait les premiers permis octroyés par le CRTC pour la retransmission, à l'échelle nationale, des travaux de la Chambre des communes. Le nouveau service de programmation distribué du satellite au câble élargissait grandement l'accès à ces activités, par rapport aux transcriptions fournies jusqu'alors par la Chambre.

Dans la présente demande, il est proposé de conserver les travaux de la Chambre des communes comme pièce maîtresse d'une nouvelle chaîne de programmation élargie. Le service proposé, qui sera disponible dans les deux langues officielles, inclura des reportages sur le Parlement et les institutions parlementaires, les activités des partis politiques nationaux, les débats et la participation du public, les affaires provinciales et autres événements publics d'importance nationale. Il sera connu sous le nom de la Chaîne parlementaire canadienne/Canadian Parliamentary Channel, ou CPaC.

Cette importante expansion du service actuel de la Chambre des communes sera réalisée grâce à une entreprise en participation (le partenariat) de la SRC et des câblodistributeurs canadiens, chacun des partenaires apportant des atouts particuliers à la nouvelle chaîne de programmation spécialisée.

La SRC a une grande expérience et une réputation internationale en matière de programmation et de distribution de services d'émissions nationaux dans les deux langues officielles. En tant que diffuseur public national du Canada, la Société apporte en outre à cette entreprise des compétences et des normes professionnelles reconnues.

L'industrie de la câblodistribution canadienne a, pour sa part, acquis une grande expérience dans la mise en ondes de ce genre de longs reportages si essentiels à la CPaC. Elle a également fait ses preuves dans le domaine du marketing, de la distribution et de la diffusion de services spécialisés. Plus récemment, les câblodistributeurs canadiens ont eu l'occasion, lors du lancement de YTV, de participer de façon pratique à l'introduction d'une nouvelle chaîne nationale de programmation.

Les câblodistributeurs canadiens et la SRC sont persuadés que la population et le système de la télévision canadienne bénéficieront grandement de cette nouvelle chaîne de programmation spécialisée et du partenariat, tout à fait unique, entre les secteurs public et privé qui la soutient :

- le service de la CPaC permettra à tous les Canadiens et Canadiennes de suivre les travaux du Parlement dans l'une ou l'autre des langues officielles, quel que soit le fuseau horaire dans lequel ils se trouvent, et ainsi de mieux comprendre le rôle et la fonction de nos institutions démocratiques nationales et de ceux que nous élisons pour nous représenter;
- les Canadiens et Canadiennes profiteront de cet accès grandement élargi à un débat démocratique plus détaillé et plus étendu, et des occasions qu'ils auront d'exprimer régulièrement leurs propres opinions;

- la programmation de la CPaC aidera à faire mieux comprendre aux gens, les méthodes et modes d'action des institutions parlementaires du Canada, des partis politiques et des assemblées législatives provinciales;
- pour le système de la télévision canadienne dans son ensemble, la CPaC constituera une option de plus, une plus grande diversification de la programmation canadienne;
- la CPaC permettra d'utiliser et de rentabiliser davantage les transpondeurs, les installations de production et les chaînes de câblodistribution actuellement utilisés pour la distribution du service de la Chambre des communes; et le partenariat qui est à la base de la CPaC atteste une volonté nouvelle de la part des éléments public et privé du système de la télévision canadienne, de mettre en commun leurs ressources et de travailler ensemble pour offrir un nouveau service d'émissions canadien de grande envergure.

B. LA PROGRAMMATION : Aider les citoyens à s'informer et à s'engager

La CPaC témoigne de la détermination de la SRC et des câblodistributeurs canadiens à contribuer de façon directe et constante à mieux informer les citoyens du Canada, pour qu'ils soient de plus en plus engagés envers leur pays, en leur permettant de participer plus pleinement au processus démocratique. Ainsi, la CPaC a établi les priorités de programmation suivantes :

- i) fournir aux Canadiens un accès direct, sans aucun montage, aux travaux de la Chambre des communes et des autres institutions démocratiques du Canada;
- ii) pour compléter ces retransmissions, remettre les choses dans un contexte plus large et en faciliter leur compréhension en donnant directement accès aux opinions et activités des personnes et organismes qui ont la plus grande influence sur notre vie nationale; et
- iii) donner davantage l'occasion aux Canadiens de participer activement aux grands débats publics nationaux et d'y contribuer.

Si nous avons décidé de consacrer la CPaC au reportage extensif, ininterrompu, de la matière première qui se trouve à la base du processus de prise de décisions démocratique, c'est parce que nous pensons que tous les Canadiens sont bien desservis par la programmation journalistique qu'offre actuellement le système canadien de radiotélévision, tant en qualité qu'en quantité. Nous estimons, toutefois, qu'il serait avantageux pour tous les Canadiens d'avoir davantage accès aux événements et activités mêmes qui sont à la base de cette programmation journalistique, et d'avoir également davantage l'occasion d'en discuter. Ainsi, la CPaC offrira une programmation qui permettra aux téléspectateurs de se faire leur propre opinion sur les questions d'actualité.

Afin d'aider effectivement les citoyens à s'informer et à s'engager, nous estimons que tout comme le Parlement lui-même a des règles de procédures, la programmation de la CPaC devra être

équilibrée et variée—en se faisant l'écho d'une diversité d'opinions. À cette fin, la CPaC établira des politiques et procédures visant à garantir que la programmation produite sera à la fois variée et équilibrée.

À cette fin (on trouvera davantage de détails dans les chapitres qui suivent dans la présente demande), il est prévu d'établir un Comité de programmation du Conseil d'administration de la CPaC, comité qui aura la tâche d'élaborer et de contrôler les politiques publiées relatives à la programmation du service.

LE MANDAT DE PROGRAMMATION

La CPaC offrira un service national de programmation dans les deux langues officielles, fondé sur une couverture de haut calibre des travaux du Parlement et des autres événements d'importance nationale.

La programmation de la CPaC comprendra cinq grands éléments, présentés ci-dessous selon leur ordre de priorité à l'intérieur du service:

i) Le Parlement et les institutions parlementaires

La programmation de la CPaC sera bâtie à partir d'une retransmission complète, sans montage, des débats de la Chambre des communes. À la couverture actuellement assurée par le service de la Chambre des communes viendront s'ajouter des reprises quotidiennes de la période des questions ainsi que d'autres segments distincts, notamment : i) les déclarations des députés; ii) la période des questions; iii) les débats de routine; iv) les affaires et ordres émanant du gouvernement; v) les allocutions de visiteurs de marque; vi) les affaires émanant des députés et vii) les débats d'ajournement. Dans tous les cas, lorsqu'un de ces éléments sera repris, il sera rediffusé dans sa totalité. Le public canadien aura l'occasion de s'exprimer sur des sujets discutés en Chambre, dans le cadre de tribunes téléphoniques diffusées aux heures de grande écoute.

En outre, la CPaC produira des émissions factuelles, éducatives, qui expliqueront les procédures et le processus parlementaires et qui montreront les activités de diverses institutions parlementaires. Afin que les téléspectateurs comprennent plus facilement le programme parlementaire, la CPaC produira des émissions qui les informeront sur les activités parlementaires de la journée et qui résumeront brièvement les résultats des débats qui ont eu lieu jusqu'à ce moment-là. Le Président de la Chambre aura également à sa disposition des créneaux horaires réguliers durant lesquels il pourra traiter d'aspects particuliers des activités de la Chambre.

La CPaC retransmettra également dans leur totalité, sans montage, des activités et événements publics qui se produiront sur la Colline parlementaire et ailleurs, et ayant trait aux questions traitées par la Chambre. Cette retransmission sera faite sans commentaire journalistique et d'un bout à l'autre ou, lorsqu'un élément de ces débats sera présenté par d'autres diffuseurs, la

couverture de la CPaC commencera lorsque cet autre reportage se terminera. Cette approche permettra à la CPaC et aux autres diffuseurs de se faire de la publicité réciproquement et pourrait comprendre : les activités des comités de l'une ou l'autre Chambre, si le Parlement décide de les rendre publiques; les conférences fédérales-provinciales; les débats des organismes de réglementation fédéraux et des commissions spéciales d'enquête dotés d'un mandat parlementaire; les décisions de la Cour suprême; ainsi que les annonces et conférences de presse des ministres, ministères et organismes fédéraux. À l'occasion, la CPaC pourra également offrir une rediffusion intégrale de ces débats, plus tard dans la journée, pour donner aux téléspectateurs une autre occasion de les suivre.

Les reportages sur les Parlements et les institutions parlementaires donneront dans tous les cas la priorité à la Chambre des communes, puis aux comités lorsque ceux-ci seront disponibles et, en troisième lieu, aux autres événements.

ii) Activités des partis politiques nationaux

La CPaC offrira aux partis politiques nationaux l'occasion de s'exprimer dans le cadre d'émissions régulièrement programmées pour expliquer davantage leurs opinions sur les questions d'actualité, tous les partis devant convenir d'une formule de partage du temps disponible et du genre de matériel de programmation qui sera diffusé.

De même, la CPaC fournira une retransmission intégrale des congrès de course à la direction des partis politiques nationaux, ainsi que les grandes conférences de ces partis, avec leurs délibérations.

iii) Discussions et participation du public

La CPaC a l'intention de programmer une tribune téléphonique qui portera sur des questions faisant l'objet des délibérations du Parlement ou de l'une des institutions qui en dépend. Cette programmation permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de présenter leurs propres opinions sur des questions courantes de politique et d'intervenir directement auprès de leurs représentants politiques et d'autres personnalités publiques importantes.

iv) Les affaires provinciales

La CPaC assurera la couverture d'événements importants se déroulant dans les assemblées législatives provinciales, par exemple les discours du Trône et les débats sur le budget, lorsqu'elle pourra y avoir accès. De temps à autre, la CPaC présentera, en outre, les activités des audiences ou enquêtes provinciales lorsque celles-ci porteront sur des questions d'envergure nationale.

v) Autres événements publics d'importance nationale

Cette catégorie du programme est conçue pour permettre à des Canadiens qui ne sont pas généralement perçus comme des hommes ou des femmes politiques de métier, d'exprimer des points de vue divers sur des sujets d'affaires publiques. On pourra notamment entendre ainsi des chefs de file du monde des affaires, du monde syndical et d'autres groupes ayant des intérêts particuliers dans le cadre de reportages sur des conférences, des congrès et des discours. Ces reportages comprendront des événements d'intérêt national ayant lieu dans tout le pays et seront conçus de manière à représenter de façon équilibrée la diversité d'opinions qui règne dans tout le pays.

LA LANGUE DE PROGRAMMATION

La CPaC sera disponible dans les deux langues officielles, grâce à des alimentations par satellite distinctes pour les services français et anglais. La couverture de la Chambre des communes continuera à être assurée au moyen de trois signaux audios (français, anglais et son d'ambiance), tout comme le reportage de tout autre événement lorsque la traduction simultanée sera fournie. Lorsque la CPaC couvrira un événement qui ne fera pas l'objet d'une traduction simultanée, la CPaC assurera ce service dans ses locaux et rajoutera la traduction au signal d'émission original, simultanément lorsque l'événement sera diffusé en direct. Pour les transmissions en différé, la traduction sera rajoutée avant la diffusion de l'émission.

Service aux malentendants

La CPaC continuera à offrir, comme la SRC le fait actuellement, une interprétation en langage gestuel à l'intention des malentendants durant la période des questions et les autres débats importants de la Chambre des communes. Par ailleurs, nous avons examiné la possibilité de fournir un sous-titrage codé en direct. Malheureusement, les installations techniques nécessaires à la prestation de ce service en direct, dans les deux langues officielles, ne sont pas disponibles pour l'instant. Nous fournirons néanmoins un sous-titrage codé dans les deux langues officielles pour les émissions diffusées en reprise ou produites par la CPaC, sous réserve d'un coût global maximum de 200 000 \$ par année. Pour déterminer quels programmes devront comporter un sous-titrage codé, nous nous servirons des lignes directrices établies par le Comité de la programmation.

Répercussions sur les autres services d'émissions

La CPaC n'a pas l'intention d'assumer ni de défendre des prises de position ou des analyses sur les événements qu'elle couvrira. C'est pourquoi la CPaC ne sera pas en concurrence avec les services d'émissions journalistiques existants. La CPaC ne transmettra pas simultanément non plus d'événements qui seront déjà couverts par d'autres services de télévision. Elle couvrira plutôt les événements qui ne seraient pas vus autrement à la télévision, ou étendra leur couverture à des créneaux horaires autres que ceux utilisés par les autres diffuseurs.

D'autre part, la CPaC est prête à offrir gratuitement sa programmation à tous les télédiffuseurs, pourvu simplement qu'elle soit mentionnée au générique, de manière à permettre ainsi à toutes les stations et tous les réseaux de télévision de faire des reportages sur une grande variété de sujets d'affaires publiques qui ne seraient couverts autrement.

C. LA STRUCTURE DU SERVICE

Propriété et responsabilités des partenaires

La CPaC sera établie sous la forme d'une entreprise en participation indépendante à but non lucratif associant la SRC et les câblodistributeurs, chacun des partenaires apportant une contribution importante au lancement et à l'exploitation du service. L'entente qui sert de base à ce service se trouve à l'Annexe A, et l'Annexe B donne un organigramme représentatif.

La SRC participera directement à cette entreprise en son nom propre, et outre toute responsabilité supplémentaire qu'elle pourrait être appelée à assumer dans le cadre de cette entreprise conjointe, elle fournira à la CPaC le service actuel de la Chambre des communes, y compris les installations de production et de distribution, ainsi que le personnel que la SRC utilise actuellement pour ce service. Toute la programmation de la CPaC sera transmise par liaison montante au moyen de ces installations.

L'industrie de la câblodistribution sera représentée dans cette entreprise conjointe par Cableco, une société qui doit être constituée si cette demande est acceptée. Cableco sera établie à titre de société à but non lucratif financée au moyen de contributions versées par les membres fondateurs de l'industrie de la câblodistribution canadienne. Tous les câblodistributeurs canadiens pourront être actionnaires participants. Sauf dans la mesure où les partenaires en décideront autrement, Cableco aura la responsabilité de la production de toute la programmation de la CPaC, à l'exception du service de la Chambre des communes existant. Cableco fournira cette programmation et d'autres services sous contrat à la CPaC.

Gestion du partenariat

La CPaC sera dirigée par un Conseil d'administration formé de onze membres, dont cinq seront nommés par la SRC, cinq par Cableco et un autre, qui assurera la présidence, nommé conjointement par la SRC et Cableco. Deux comités du Conseil seront créés.

Premièrement, un Comité de gestion constitué de deux membres nommés par la SRC et de deux autres membres nommés par Cableco. Ce comité sera présidé par le président du Conseil d'administration et il aura la responsabilité de recommander les politiques financières, d'exploitation et administratives de la CPaC au Conseil entier.

Deuxièmement, un Comité de programmation. Ce comité sera également présidé par le président du Conseil et il comprendra deux membres nommés par la SRC ainsi que deux autres

nommés par Cableco. Le directeur général de la CPaC siègera d'office à ce comité. Le Comité de la programmation aura la responsabilité de s'assurer que le service de la CPaC offre une programmation équilibrée et diversifiée conforme au mandat de programmation décrit au chapitre précédent de cette demande. Il dirigera l'établissement des politiques de programmation du service ainsi que l'examen des plans de programmation. Il se réunira aussi souvent qu'il le faudra pour participer activement à tous les aspects de la production et de la distribution de la programmation de la CPaC.

Le Comité de programmation aura pour première tâche de concevoir des politiques qui seront soumises à l'approbation du Conseil, à l'égard des questions suivantes :

- i) priorités de programmation;
- ii) procédures régissant la sélection des éléments des travaux de la Chambre des communes à diffuser en reprise;
- iii) procédures régissant la répartition du temps entre les partis politiques nationaux du Canada.
- iv) procédures à suivre pour garantir un reportage équilibré et varié des événements autres que les débats de la Chambre des communes;
- v) procédures à suivre pour garantir que les tribunes téléphoniques soient menées de manière équitable et équilibrée; et
- vi) critères régissant l'admissibilité d'émissions produites par d'autres que la CPaC, par exemple des documentaires ou des sujets d'information, devant être diffusés par le service — ex. : présentation équilibrée de points de vue différents et absence d'orientation particulière.

La responsabilité quotidienne de la gestion du service relèvera du directeur général, qui sera un employé de la CPaC.

Les associés sont persuadés que grâce à cette structure de propriété unique, le nouveau service mettra à profit la compétence combinée des plus grands câblodistributeurs du Canada et les différents points de vue régionaux qu'ils représentent, tout en bénéficiant, par la même occasion, de l'importante expérience et compétence en programmation du diffuseur public national du Canada.

Structure financière

Outre l'apport permanent de la SRC sous forme d'installations et de personnel (d'une valeur annuelle courante de 3,7 millions de dollars), la CPaC sera financée au moyen d'une redevance mensuelle facturée à l'abonné au câble. Nous proposons que le service soit distribué à titre de chaîne spécialisée facultative du service de base, tout comme les chaînes thématiques que le CRTC

a déjà autorisées. La redevance mensuelle serait de 0,08 \$ pendant les deux premières années de services, de 0,09 \$ les troisième et quatrième années, et de 0,10 \$ lors de la cinquième année. Ces fonds seront utilisés pour couvrir les coûts de toute la programmation de la CPaC qui viendra se rajouter à la retransmission actuelle des débats de la Chambre des communes. Comme nous l'avons noté ci-dessus, la SRC continuera à financer la réception, la mise en forme et la distribution du service actuel de la Chambre des communes.

Pour les besoins des prévisions financières, nous avons prévu une base de revenus de 4,8 millions d'abonnés, au début, ce chiffre devant atteindre les 6 millions au cours de la deuxième année. On trouvera au tableau 1, sous forme de résumé, les prévisions financières des cinq premières années pour la CPaC.

TABLEAU I
PROJECTIONS FINANCIÈRES PRO FORMA, ANNÉES 1 À 5
(en milliers de \$)

ANNÉE	1	2	3	4	5
Revenu	4 944 \$	5 760 \$	6 480 \$	6 502 \$	7 248 \$
<u>DÉPENSES D'EXPLOITATION</u>					
ADMINISTRATION	1 080 \$	1 239 \$	1 300 \$	1 361 \$	1 429 \$
SERVICES TECHNIQUES	444	603	662	726	782
PROGRAMMATION	849	935	991	1 051	1 114
PRODUCTION	1 966	2 220	2 382	2 550	2 724
TOTAL	4 339 \$	4 997 \$	5 335 \$	5 688 \$	6 049 \$
REVENUS D'EXPLOITATION	605 \$	763 \$	1 145 \$	814 \$	1 199 \$
DÉPRÉCIATION	450	560	560	560	560
AMORTISSEMENT	100	100	100	100	100
INTÉRÊT	246	324	243	162	81
EXCÉDENT/DÉFICIT D'EXPLOITATION	(191)	(221)	242	(8)	458

NOTE: En ce qui concerne le déficit d'exploitation de certaines années, il faut remarquer qu'en raison des effets de la dépréciation et de l'amortissement (qui sont des postes hors caisse), il ne s'agit

pas d'un déficit de caisse. Du point de vue de la trésorerie, l'exploitation de la CPaC est solvable. Même s'il y a un excédent certaines années, il y a un déficit dans d'autres; mais, de façon cumulative, la CPaC fonctionne comme une entreprise sans but lucratif.

Exigences techniques

Studio/Production

La CPaC établira son centre principal de production et de regroupement des émissions à Ottawa. Le centre comprendra les installations actuelles de Radio-Canada pour la distribution de la couverture des travaux de la Chambre des communes (studio, régie centrale, liaison montante, transpondeurs, personnel), ainsi que de l'équipement supplémentaire de lecture, de studio et d'acheminement du signal nécessaire à la nouvelle grille, plus vaste de la CPaC. De même, des équipes mobiles basées à Ottawa couvriront les événements et produiront des émissions à partir de divers endroits du pays.

Équipes mobiles

Quatre équipes mobiles de cinq personnes assureront les reportages «en extérieur» à Ottawa et dans tout le pays.

Chaque équipe sera essentiellement composée d'un studio portatif complet avec caméra, trépieds, aiguilleur de production, deux magnétoscopes, moniteurs vidéo, distribution de synchronisation, interphone (casques d'écoute), pupitre de son, microphones et accessoires, moniteurs audio, porte-bagages et valises. La nature de cet équipement et sa configuration portative en faciliteront et accéléreront l'assemblage. De même, étant relativement petit et peu encombrant, il sera idéal pour la couverture des débats publics.

Regroupement et assemblage des émissions

Les nouvelles installations de Cableco seront également en mesure d'assumer les fonctions de regroupement et d'assemblage des émissions. L'équipement requis pour ces fonctions comprend des magnétoscopes, un correcteur de base de temps, un aiguilleur, un moniteur technique, une console, un pupitre de son et des moniteurs — un système de titrage et de montage audio. Ces installations seront dotées des ressources de production de télévision nécessaires et de l'équipe requise

Distribution

Le signal de la CPaC proviendra des installations de liaison montante actuelles de Radio-Canada situées à Ottawa. Une fois que le service sera relié au satellite, il sera offert aux câblodistributeurs du pays au moyen de leurs stations terrestres de satellite.

La programmation en provenance des capitales provinciales et d'autres endroits sera transmise à la CPaC par satellite, micro-ondes ou sur bandes vidéo par un système de messagerie.

Administration et dotation

La CPaC sera dirigée par un directeur général. La grille-horaire sera mise au point par le directeur de la programmation en consultation avec le directeur général, qui sera responsable de toutes les décisions devant le Conseil d'administration. La grille sera fonction des politiques élaborées par le Comité de programmation du Conseil d'administration. Les coordonnateurs des programmes se tiendront en permanence au courant des événements, audiences et débats à venir, de manière que l'on puisse prendre des décisions de programmation bien informées. Les activités de programmation seront administrées par des coordonnateurs du routage, aidés de commis aux émissions.

Les tableaux suivants montrent les exigences en dotation et les coûts prévus, à l'exclusion du coût des installations et des services de Radio-Canada déjà existants.

TABLEAU II
EXIGENCES EN PERSONNEL TECHNIQUE ET DE PRODUCTION — SOMMAIRE
(Cableco)

	<u>POSTES</u>	<u>COÛTS ESTIMATIFS DES SALAIRES</u>
Chef et superviseur technique	2	105 000 \$
Secrétaire	2	48 000
Réalisateurs	6	150 000
Équipes mobiles	20	548 000
Monteurs	4	140 000
Personnel technique général	12	364 000
Maintenance	<u>3</u>	<u>135 000</u>
		1 490 000 \$

TABLEAU III
EXIGENCES EN PERSONNEL ADMINISTRATIF — SOMMAIRE
(Cableco)

	<u>POSTES</u>	<u>COÛTS ESTIMATIFS DES SALAIRES</u>
Contrôleur	1	60 000 \$
Marketing et promotions	1	35 000
Secrétaire	2	<u>50 000</u>
		145 000 \$

TABLEAU IV
EXIGENCES EN PERSONNEL DE PROGRAMMATION — SOMMAIRE
(Cableco)

	<u>POSTES</u>	<u>COÛTS ESTIMATIFS DES SALAIRES</u>
Directeur de programmation	1	60 000 \$
Coordonnateur de programmation	2	60 000
Secrétariat	1	24 000
Routage	3	75 000
Commis	2	<u>35 200</u>
		254 200 \$

TABLEAU V
EXIGENCES EN PERSONNEL ADMINISTRATIF — SOMMAIRE
(Cableco)

	<u>POSTES</u>	<u>COÛTS ESTIMATIFS DES SALAIRES</u>
Président (temps partiel)	1	50 000 \$
Directeur général	1	90 000
Secrétaire	1	<u>25 000</u>
		165 000 \$

D. GRILLES-HORAIRES

La grille-horaire de la CPaC reflétera l'engagement pris par ce service pour maintenir et approfondir les connaissances et l'engagement des citoyens canadiens envers leur pays. Voici les intentions précises de programmation et les moyens par lesquels la CPaC présentera les cinq éléments clés de son mandat de programmation.

Dans ce contexte, il est à noter que la grille-horaire doit en dernier lieu être hautement flexible de manière à s'adapter au calendrier toujours changeant de la Chambre et à d'autres événements publics. Ceci est particulièrement vrai dans la mesure où, tout comme dans la couverture télévisée de manifestations sportives, la CPaC devra souvent poursuivre la retransmission prioritaire jusqu'à la fin de l'événement.

i) Parlement et institutions parlementaires

La CPaC présentera essentiellement la retransmission intégrale des débats de la Chambre des communes en direct. Des débats au dépôt des lois, du règlement 21 aux affaires émanant des députés, la CPaC retransmettra intégralement les travaux de la Chambre. Pendant la retransmission, la CPaC présentera de temps en temps une bande annonce discrète qui tiendra le téléspectateur au courant de l'ordre du jour de la Chambre, notamment la progression des projets de lois, ainsi que les horaires et les sujets de discussion des comités.

La période des questions sera diffusée en direct dans tous les fuseaux horaires, puis reprise chaque jour à des moments où la vaste majorité des Canadiens peuvent la regarder. D'autres parties des débats de la Chambre seront également reprises lorsqu'elles seront plus accessibles, soit en fin de soirée soit en fin de semaine.

Une production spéciale intitulée *l'Heure des députés*, reprendra la partie consacrée aux affaires émanant des députés et contiendra également des segments originaux, en particulier des reportages sur les députés (un bref topo sur chaque député), suivant une entente passée entre les partis sur le temps alloué à chacun.

La CPaC couvrira régulièrement d'autres événements de la Colline. Par exemple, elle offrira chaque jour la couverture en direct ou en différé des nombreux événements qui se déroulent sur la Colline et aux alentours. Cette émission, diffusée à une période de grande écoute et d'une durée de deux heures sera intitulée *Sur la Colline et ailleurs*. Elle pourrait comprendre des conférences de presse, des audiences du Sénat ou des comités mixtes parlementaires (si cela devient possible), des annonces faites par des ministres et les réponses des porte-parole de l'opposition, des décisions de la Cour suprême et la couverture des conférences fédérales-provinciales. On établira des politiques et des méthodes appropriées pour que toute cette programmation soit équilibrée et équitable. De même, la CPaC retransmettra les débats des organismes de réglementation fédéraux et des comités d'enquête spécialement mandatés par la Chambre.

Les émissions produites par la CPaC dans la catégorie Parlement et institutions parlementaires comprendront sous le titre de *La revue parlementaire*, un sommaire détaillé et concret des activités législatives de la Chambre au cours de la semaine précédente. Cette émission sera offerte en fin de semaine.

La programmation comprendra également des émissions qui offrent un aperçu factuel des travaux de la Chambre et des organismes connexes, à l'intérieur de créneaux quotidiens en semaine, en fin de semaine et comme vignettes pendant les pauses du programme usuel. Il s'agirait, entre autres, d'explication sur le processus législatif, l'évolution d'un projet de loi, de la première lecture à l'adoption; un examen du programme des pages parlementaires et des stagiaires parlementaires; une visite du Parlement avec les services des guides parlementaires; une journée dans la vie d'un député moyen et une série sur le «bottin mondain», notamment les officiels comme le président de la Chambre, le président du Sénat, le greffier de la Chambre et le gentilhomme huissier de la verge noire. On insistera plus particulièrement sur la participation des jeunes et des étudiants.

L'émission du matin intitulée *Jeunesse parlementaire* cherchera surtout à encourager les jeunes à s'intéresser à nos institutions démocratiques fédérales. L'émission produite par la CPaC donnera aux jeunes Canadiens l'occasion de parler avec leurs législateurs et elle expliquera le Parlement et ses activités. Elle sera diffusée pendant les heures de cours pour être utilisée dans les écoles puis sera reprise en fin de semaine.

Finalement, un créneau régulier sera réservé au président de la Chambre. Il s'agira de *La rubrique du président*, qui sera diffusée quand il ou elle le souhaitera. Cette émission s'intéressera plus particulièrement aux travaux de la Chambre et aux responsabilités de son président.

ii) Activités des partis politiques nationaux

Chaque semaine, la CPaC accordera du temps d'antenne aux partis politiques nationaux. Cette composante unique en son genre de la programmation de la CPaC permettra aux partis de communiquer plus efficacement et directement avec le public en général, et peut-être tout aussi important, avec les membres de leur propre parti.

Tous les partis devront donner leur accord de partage du temps qui leur sera alloué en utilisant par exemple une formule semblable à celle qui prévaut à l'émission *La Politique Fédérale* au réseau français de la SRC.

Les partis eux-mêmes détermineront la nature de la programmation qu'ils souhaitent offrir, sous réserve de négociations avec le Comité des programmes. Conformément à son mandat, la CPaC prévoit consacrer cette période aux informations et explications, aux déclarations des chefs de partis et à la couverture des congrès des partis politiques et autres travaux.

La CPaC offrira également, de préférence en direct, la couverture des assemblées politiques et des congrès à la direction du parti sous réserve du fait que la couverture des travaux de la Chambre des communes aura toujours priorité.

iii) Discussions et participation du public

Pour réaliser et contribuer concrètement à faire des Canadiens des citoyens engagés et actifs, la CPaC a l'intention d'élaborer un concept de tribunes téléphoniques. Donner au public la possibilité de participer activement aux débats publics découle tout naturellement du principe sur lequel repose le service de la PCaC.

Cette forme de programmation d'accès au public sera conçue sur le modèle déjà populaire du C-SPAN des États-Unis. Il profitera de l'expérience considérable des câblodistributeurs canadiens dans les tribunes téléphoniques communautaires, sur le savoir-faire que Radio-Canada a acquis avec des émissions comme *Cross Country Check-up* et *Présent à l'écoute*, et sera compatible avec le processus d'élaboration des politiques de programmes précisé plus haut.

Par conséquent, une tribune téléphonique nationale a été programmée à la suite de la radiodiffusion de la période des questions, en début de soirée. Les téléspectateurs auront l'occasion d'exprimer leurs opinions sur les questions qui auront été débattues à la Chambre ce jour-là et de parler avec les chefs politiques ou de groupes de pression les plus intéressés.

En général, les représentants des principaux points de vue des partis gouvernementaux et de l'opposition ou des groupes de pression appropriés, seront invités à engager des discussions vivantes et variées avec les téléspectateurs.

L'émission serait présentée par un animateur neutre qui assurerait l'équilibre des appels entre les diverses régions et les partis politiques. Un bande annonce présentée pendant l'émission précédente annoncerait le sujet et l'invité pour encourager au maximum la participation du public.

Comme il a été dit ci-dessus, les partenaires sont conscients du caractère délicat de ce genre de programmation, mais nous sommes également convaincus qu'elle correspond parfaitement au genre de service que nous proposons.

iv) Affaires provinciales

La CPaC estime que, pour refléter comme il convient la nature fédérale de notre démocratie, et mieux refléter les régions dans l'ensemble du pays, elle doit offrir une retransmission des débats des assemblées législatives provinciales lorsque cela est possible et lorsque les délibérations sont d'intérêt ou d'importance nationale.

C'est ainsi que la CPaC diffusera, lorsque cela sera possible, la programmation des Parlements provinciaux, ou de l'Assemblée nationale du Québec, en s'intéressant plus particulièrement aux grands travaux comme le discours du Trône et les débats sur les budgets, mais elle retransmettra également les débats de grande importance nationale comme l'Accord du Lac

Meech ou d'autres ententes fédérales-provinciales. Cette programmation sera intégrée à l'émission *L'événement du jour*.

La CPaC retransmettra également les congrès politiques et à la direction des partis qui ne seront pas couverts par d'autres diffuseurs nationaux. Cette couverture sera offerte en direct, mais la retransmission des débats de la Chambre des communes aura toujours priorité.

v) Autres événements publics d'importance nationale

Cette catégorie vise à refléter la diversité des opinions qui existent au Canada sur les questions publiques du jour et permettra aux régions de mieux les connaître.

Des parties de ces émissions seront intégrées au créneau de début de soirée quotidien *L'événement du jour* et aux *Événements de la semaine* le samedi soir.

Il s'agira, entre autres, de conférences, de congrès, de réunions publiques, de séminaires et des meilleures émissions documentaires des chaînes communautaires du pays, à condition que ces documentaires répondent aux critères de la CPaC, c'est-à-dire l'objectivité et un minimum de commentaires.

Nous choisirons les événements à couvrir parmi ceux qui sont susceptibles d'intéresser un auditoire national ou qui respectent les critères d'équilibre régional établi par le Comité de programmation.

Par exemple, la CPaC aurait pu couvrir :

- a) *Le conseil général de l'Église unie* — Il s'agit d'un événement important qui se déroule tous les deux ans. Cette année, il avait lieu à Vancouver.
- b) *La conférence des évêques catholiques du Canada* — Couverture de la conférence canadienne des évêques catholiques.
- c) *Enquête Code sur le Principal Group* — Les audiences ont eu lieu tous les jours à Edmonton, en Alberta.
- d) *SIDA: La santé au travail et les questions de droit* — Une conférence de deux jours qui a eu lieu à Edmonton et a traité des questions associées au SIDA sur le lieu de travail.
- e) *Accord sur les revendications territoriales des autochtones* — Reportage de deux jours de cet accord historique et des événements qui y sont associés.

- f) *L'enquête Gosset* — Reportage de l'enquête sur le meurtre d'un jeune noir à Montréal.
- g) *La conférence de Couchiching de 1988* — Six heures de reportage sur des questions comme le génie biologique et la médecine haute technologie.
- h) *Assemblée annuelle de l'Association du barreau canadien* — Reportage complet de cette conférence de trois jours qui s'est déroulée à Montréal et qui a traité d'une grande variété de questions d'intérêt public.
- i) *Enquête publique sur un raccordement routier* — Une enquête de quatre jours sur les questions associées à la construction d'un raccordement entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent.
- j) *Conférence internationale sur les bélugas* — Couverture d'une conférence internationale qui a lieu à Tadoussac sur la situation critique des bélugas.

Cette catégorie comprendrait également une émission intitulée *Documentaire et la parole est à vous*, qui se servira d'un documentaire sur une question d'actualité ou controversée pour stimuler la discussion du public lors d'une tribune téléphonique nationale, le dimanche soir. Les documentaires seront tirés de la profusion des émissions réalisées régulièrement par les câblodistributeurs du pays, sous réserve des règlements établis par le Comité de programmation.

De nombreuses personnalités canadiennes ont recours à diverses tribunes dans toutes les villes du pays pour communiquer leur point de vue sur un ensemble de questions et de préoccupations. Il s'agit souvent de chefs de file dans leur domaine qui sont très peu connus du public car ils ne paraissent pas dans les émissions journalistiques normales. Pour que le public puisse connaître ces gens et leurs opinions, la CPaC offrira une émission quotidienne intitulée *la Tribune de midi*, tirée d'émissions en direct ou en différé comme la série déjà très populaire *Canadian Club*.

D'autre part, un créneau sera consacré chaque semaine à la couverture d'événements internationaux.

Un *Guide de téléspectateur*, sous la forme d'une bande annonce discrète diffusée de temps à autre et d'une émission de promotion, sera présenté tout au long du programme.

vi) **Programmation lorsque la Chambre ne siège pas**

Pour remplacer les travaux de la Chambre pendant les dix à quinze semaines de l'année où la Chambre ne siège pas, la CPaC diffusera les émissions suivantes :

L'heure des députés

Cette période sera prolongée pour permettre aux députés de tous les partis de rester en contact avec le public lorsque la Chambre ne siège pas, selon l'accord de répartition de temps décrit plus haut.

Les travaux de la Chambre

Cette période sera consacrée à une couverture plus importante d'un certain nombre d'éléments traités plus rapidement dans la grille lorsque la Chambre siège, en particulier les événements couverts à *Sur la Colline et ailleurs*. Les conférences de presse par exemple se poursuivent pendant la période d'interruption et pourraient être couvertes en direct dans leur intégralité.

De même, de nombreux comités parlementaires sont davantage en mesure de se déplacer durant cette période que lorsque la Chambre siège. Normalement, ils s'occupent alors d'écouter des exposés de groupes publics et de pression sur des questions où il est souhaitable d'obtenir le plus grand nombre de points de vue possible. Ces audiences sont souvent ouvertes aux médias, et notamment à la télévision. Suivant leur disponibilité, les équipes mobiles de la CPaC pourraient voyager avec eux et diffuser ces échanges fascinants entre les parlementaires et le public, à partir d'un certain nombre de centres.

D'autres institutions parlementaires et les tribunaux pourraient recevoir également une plus grande attention pendant la période des vacances parlementaires comme l'ordre du jour de la Cour suprême. Les avocats des deux parties d'un cas critique auraient l'occasion d'examiner et de reconstituer des causes marquantes.

D'autre part, les cabinets du premier ministre et des chefs des autres partis de la Chambre restent actifs, planifient la législation, les politiques et les stratégies et répondent à des questions de nature publique. Lorsque la Chambre ne siège pas, les caméras de la CPaC pourraient s'intéresser à ce genre d'activités ainsi qu'aux cabinets d'autres organismes parlementaires, comme les caucus et leurs bureaux de recherche.

L'événement du jour, Les événements de la semaine

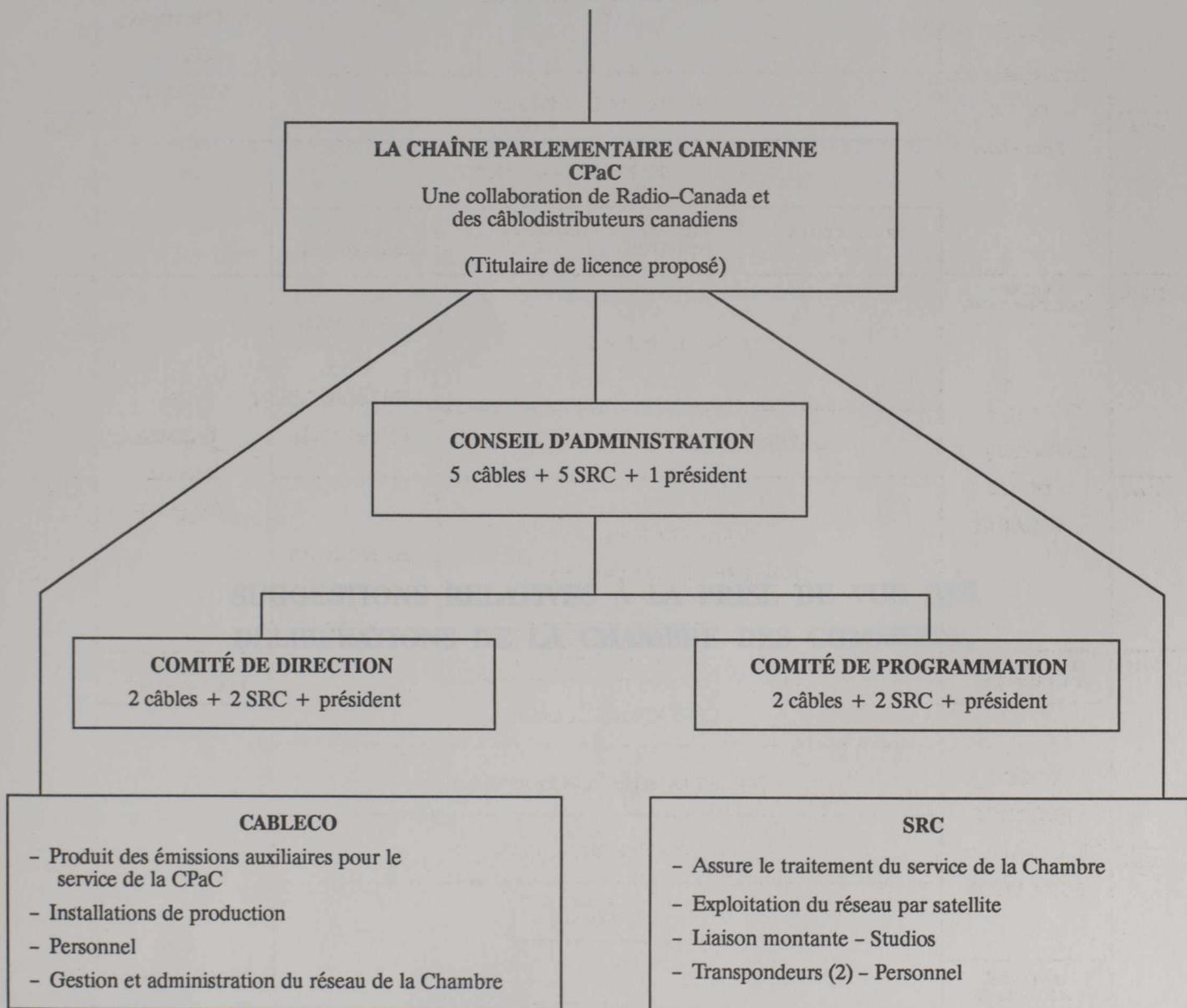
Ces deux grands blocs de la grille-horaire normale de la CPaC se poursuivraient et prendraient de l'expansion pendant les vacances de la Chambre en fournissant une couverture plus approfondie des conférences, des congrès et d'autres événements d'intérêt national dans tout le pays.

Le modèle de grille-horaire ci-joint montre la façon dont la journée de diffusion de la CPaC pourrait être structurée.

HORAIRE MODÈLE – LA CHAMBRE EN ACTIVITÉ

H.N.E.	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	H.N.P.
06h00	LES ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE	SUR LA COLLINE ET AILLEURS ... (R)					LES ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE	03h00
09h00		L'HEURE DES DÉPUTÉS						06h00
		LES JEUNES ET LE PARLEMENT						
		TRAVAUX DE LA C. d. C.	LES PARTIS POLITIQUES	TRAVAUX DE LA C. d. C.	LA PÉRIODE DES QUESTIONS			
MIDI	LA REVUE PARLEMENTAIRE	LA TRIBUNE DE MIDI			TRAVAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES		LES ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE	09h00
	LES ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE	LA PÉRIODE DES QUESTIONS			L'ÉVÉNEMENT DU JOUR			MIDI
15h00		TRAVAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES						
18h00	LA RUBRIQUE DU PRÉSIDENT	LA RUBRIQUE DU PRÉSIDENT		L'ÉVÉNEMENT DU JOUR		LA REVUE PARLEMENTAIRE	15h00	
	DOCU- MENTAIRES ET LA PAROLE EST À VOUS	LA PÉRIODE DES QUESTIONS (R)					LES ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE	
21h00		LA PAROLE EST À VOUS						18h00
		LES PARTIS POLITIQUES (R)			SUR LA COLLINE ET AILLEURS ...			
MINUIT	LES ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE	LA PÉRIODE DES QUESTIONS (R)						21h00
		TRAVAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES (R)						
03h00			MINUIT					MINUIT

RECETTES D'ABONNEMENT AU CÂBLE



Les caméras de télévision installées dans la Chambre des communes doivent depuis douze ans aux téléspéctateurs un aperçu de ce qui se passe pendant la session de l'Assemblée.

La retransmission en direct n'est jamais très facile. En effet, non seulement le diffuseur doit présenter une séquence complète et logique des événements aux téléspéctateurs, mais il lui est impossible de se repentir.

Les directeurs de la télévision du Service de la radio-télédiffusion de la Chambre sont confrontés à pareille tâche. Les lignes directrices, inspirées du concept d'un «journal électronique» et établies par le Comité spécial de la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités, les aident à «vu acquiescer». Ajoutez à cela une connaissance de la procédure parlementaire, qui permet aux directeurs de réaliser une image objective et fidèle des débats.

En 1977, pour rendre le déroulement des débats le diffuseur a fait appel, sous l'œil attentif du Président de la Chambre, à des techniques traditionnelles comme les prises de vue en grand angle, les prises de vue par-dessus l'épaule, les gros plans et les plans de coupe. Au moindre incident imprévu, le Président rendait une décision concernant la radio-télédiffusion des travaux futurs.

SUGGESTIONS RELATIVES À LA PRISE DE VUE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Depuis des années, le Président de la Chambre a été confronté à plusieurs reprises par les partis d'en limiter la couverture.

Ces restrictions ne permettent pas de présenter aux téléspéctateurs un portrait fidèle de ce qui se passe en Chambre. Les suggestions ci-dessous ont été faites par les députés qui parlent dans le vide. Le programme objectif de petits plans de Présidents lorsque un député intervient.

Ce qui suit est une liste des alternatives aux lignes directrices existantes pour améliorer la télédiffusion des débats de la Chambre. Elles sont données seulement comme suggestions afin de susciter la discussion des alternatives de mélange et ne constituent pas des recommandations spécifiques.

L'ORDRE DU JOUR

Il s'agit d'une période de débat normal. Éléments le débat montre surtout le député qui parle, le directeur avait autorisé à varier les plans de vue.

ANNEXE III

Les dispositions de la présente loi relatives à la prise de vue des

établissements de la région de la capitale sont applicables à la

région de la capitale, à l'exception de la ville de Québec, où les

dispositions de la présente loi relatives à la prise de vue des

SUGGESTIONS RELATIVES À LA PRISE DE VUE DES

DÉLIÉGATIONS DE LA CHAMBRE DES COMMERCES

La Chambre des commerces de la région de la capitale a

présenté à la Commission des affaires culturelles et de la

Commission des affaires culturelles et de la

INTRODUCTION

Les caméras de télévision installées dans la Chambre des communes donnent depuis douze ans aux téléspectateurs un aperçu de ce qui se passe pendant la session du Parlement.

La retransmission en direct n'est jamais tâche facile. En effet, non seulement le diffuseur doit présenter une séquence complète et logique des événements aux téléspectateurs, mais il lui est impossible de se reprendre.

Les directeurs de la télévision du Service de la radio-télédiffusion de la Chambre sont confrontés à pareille tâche. Les lignes directrices, inspirées du concept d'un «hansard électronique» et établies par le Comité spécial de la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités, les aident à s'en acquitter. Ajoutez à cela une connaissance de la procédure parlementaire, qui permet aux directeurs de réaliser une image objective et fidèle des débats.

En 1977, pour rendre le déroulement des débats le diffuseur a fait appel, sous l'oeil attentif du Président de la Chambre, à des techniques traditionnelles comme les prises de vue au grand angle, les prises de vue par-dessus l'épaule, les gros plans et les plans de coupe. Au moindre incident imprévu, le Président rendait une décision concernant la radio-télédiffusion des travaux futurs.

Depuis ce temps, les députés sont devenus de plus en plus sensibles à la télédiffusion des débats de la Chambre. Le Président a été contraint à plusieurs reprises par les Partis d'en limiter la couverture.

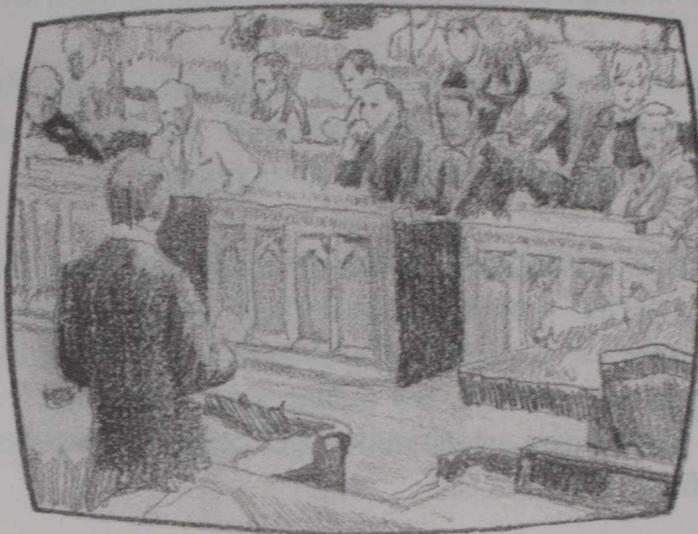
Ces restrictions ne permettent pas de présenter aux téléspectateurs un portrait fidèle de ce qui se passe en Chambre. Ceux-ci n'ont droit qu'à des prises de vue isolées des députés qui parlent dans le vide. Le cameraman effectue de petits plans du Président lorsqu'un député intervient.

Ce qui suit est une liste des alternatives aux lignes directrices existantes gouvernant la télédiffusion des débats de la Chambre. Elles sont avancées seulement comme suggestion afin de stimuler la discussion des alternatives de rechange et ne constituent pas des recommandations spécifiques.

L'ORDRE DU JOUR

Il s'agit d'une période de débat normal. Même si la caméra montre surtout le député qui parle, le directeur serait autorisé à varier les prises de vue.

Par exemple, une prise de vue au grand angle du député, par rapport à la table du greffier ou au fauteuil du Président, comme on le voit ici, aiderait à renseigner le téléspectateur sur la place du député dans la Chambre.



Le cameraman pourrait utiliser cette prise de vue pendant les pauses que fait le député dans son discours.

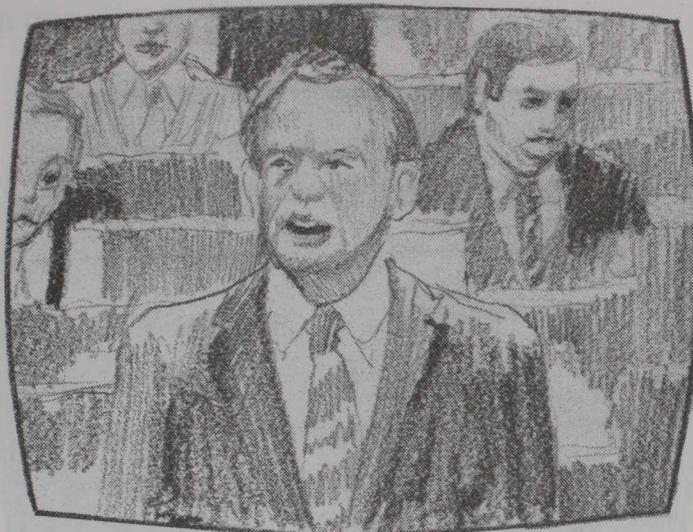
Après l'allocution d'un député, du temps est généralement accordé pour les questions ou les observations. Il s'ensuit une mini-période de questions. Le cameraman emploierait ici le même genre de prises de vue que pendant la période des questions, c'est-à-dire des prises de vue au grand angle de même que des plans moyens et des gros plans.

DÉCLARATIONS DES DÉPUTÉS

Au cours de cette période, pendant laquelle les députés disposent de 60 secondes pour s'adresser à la Chambre, le directeur établirait le rapport entre le député et le Président au moyen d'une prise de vue par-dessus l'épaule par exemple.



Il recourrait ensuite à des plans moyens ou à des gros plans.



PÉRIODE DES QUESTIONS

Étant donné l'animation qui règne habituellement pendant la période des questions, les cameramans pourraient utiliser divers plans.

Il serait recommandé de commencer par une prise de vue au grand angle de la personne qui pose la première question (voir l'illustration ci-dessous).



Cette prise de vue serait suivie par un plan moyen, ce qui permettrait d'afficher à l'écran le nom du député.



Au moyen d'un gros plan, le cameraman rapprocherait l'auteur d'une question (qu'il s'agisse d'une première question ou de questions supplémentaires).



Il s'agirait de reprendre la même séquence pour le ministre ou le secrétaire parlementaire qui répond à la question.

Les prises de vue par-dessus l'épaule, en commençant par une prise de vue au grand angle et un zoom avant pour terminer par un gros plan, aideraient à établir le rapport entre le député qui pose la question et celui qui y répond.



Ce genre de prise de vue établit le rapport entre les membres du gouvernement et l'opposition et permet de renseigner rapidement le téléspectateur sur les participants au débat.

Les plans en coupe seraient insérés selon les besoins. Ils seraient toutefois limités aux personnes qui participent au débat. Il pourrait s'agir de gros plans, comme on le voit ci-dessous ou de plans moyens où le député se trouverait au milieu d'un groupe.



En ce qui concerne les plans en coupe, le directeur pourrait également passer directement de la personne qui pose la question à celle qui y répond sans prise de vue intermédiaire du Président, à mesure qu'un ministre ou un député obtient la parole.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

Lorsqu'un ministre se lève pour faire une déclaration, ou un député se lève pour présenter une pétition, le directeur recourrait à des prises de vue au grand angle, des plans moyens et des gros plans. Il utiliserait la même séquence pour les réponses données par les critiques des partis de l'opposition.

COMITÉ PLÉNIER

Le directeur emploierait dans ce cas, les prises de vue réservées à la période des questions, mais il faudrait en plus montrer le ministre qui s'entretient avec ses conseillers lorsqu'ils se trouvent à la Chambre. Il s'agit vraiment d'une caractéristique spéciale du Comité plénier qu'il faut montrer aux téléspectateurs.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Les événements spéciaux comprennent les discours du trône, les discours du budget, les discours de chefs d'État, les hommages, les cérémonies du Jour du Souvenir et ainsi de suite. Pour ces occasions, la télédiffusion serait assurée par le directeur de la télévision qui devrait alors faire preuve de bon sens.

DÉSIGNATION D'UN DÉPUTÉ PAR SON NOM

Lorsqu'un député serait nommé à la Chambre, le directeur le montrerait au moment où il quitte la Chambre. Il s'agirait de recourir alors à une prise de vue au grand angle de cet événement plutôt que de faire un plan moyen du Président.

105 (1) Les comités permanents sont autorisés individuellement à faire étude et à rendre sur toutes les questions qui leur sont déléguées par la Chambre et à faire rapport à ce sujet à l'occasion. Sauf lorsque la Chambre en ordonne autrement, ils sont aussi autorisés à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et d'écrits, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement, à faire imprimer au jour le jour des documents et témoignages, à se réunir, à publier, ordonner l'impression, à radiodiffuser et à télédiffuser leurs délibérations, et à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs, sans tenir en faire rapport directement à la Chambre.

105 (3) Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires concernant des députés étrangers actuellement:

(1) la revue du Règlement et de la constitution de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet; et

(2) le choix des sujets à étudier et à recommander à la Chambre et à l'Assemblée des affaires relatives à la Chambre et à ses comités;

(3) la revue de la radiodiffusion et de la télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités.

105 (1) Standing Committees shall be severally empowered to examine and render into all such matters as may be referred to them by the House, to report thereon from time to time, and except when the House otherwise orders, to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and exhibits as may be ordered by them, to broadcast or to tele-diffuse their proceedings, and to delegate to sub-committees all or any of their powers except the power to report directly to the House.

105 (3) Elections, Privileges, Procedure and Private Members' Business shall include, among other matters:

(1) the review of and report on the Standing Order and procedure in the House and its committees; and

(2) the choice of subjects for study and recommendation to the House and the Assembly of business related to the House and its committees;

(3) the review of and report on the radio and television broadcasting of the proceedings of the House and its committees.

**PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

108. (1) Les comités permanents sont autorisés individuellement à faire étude et enquête sur toutes les questions qui leur sont déférées par la Chambre et à faire rapport à ce sujet à l'occasion. Sauf lorsque la Chambre en ordonne autrement, ils sont aussi autorisés à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement, à faire imprimer au jour le jour des documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, à radiodiffuser et à télédiffuser leurs délibérations, et à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre.

108. (3)*b*) Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés comprend notamment:

(i) la revue du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet; et

(ii) le choix des affaires émanant des députés conformément à l'article 92 du Règlement, et l'examen des affaires relatives aux projets de loi privés;

(iii) *la revue de la radiodiffusion et de la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes et de ses comités.*

108. (1) Standing Committees shall be severally empowered to examine and enquire into all such matters as may be referred to them by the House, to report from time to time, and except when the House otherwise orders, to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by them, *to broadcast by radio or television their proceedings*, and to delegate to sub-committees all or any of their powers except the power to report directly to the House.

108. (3)*b*) Elections, Privileges, Procedure and Private Members' Business shall include, among other matters:

(i) the review of and report on the Standing Orders and procedure in the House and its committees; and

(ii) the selection of items of Private Members' Business pursuant to Standing Order 92, and the consideration of business related to Private Bills; and

(iii) *the review of and report on the radio and television broadcasting of the proceedings of the House and its committees.*

A OYBNA

L'honorable John A. Evans
Président de la Chambre des communes

M. Pat Brown, député

M. Nelson Ritz, député

L'honorable Herb Gray, député

M. Jean-Pierre Marchand, député

L'honorable Doug Lewis, c.p., député

M. Dan Blenkarn, député

M. Ferris Juncos

Antenne présente
Société Radio-Canada

M. John Sheppard

Vice-président et exécutif général
Société Radio-Canada

M. Philip H. Lind

Vice-président sénior
Hughes Communications Inc.

M. Maurice Goy

Conseiller

Le C

M. Steve Hall

Informaticien

M^{me} Laila Ivo

Informaticien

M. George Den

Journaliste

M. Charles Haggaley

L'Association des journalistes du Canada

M. Leonard Eichel

L'Association des journalistes du Canada

M. Peter Dufour

Professeur de droit, département de jurisprudence
Université de l'Ontario de l'Ontario

M. Patrick Watson

Président du Conseil d'administration
Société Radio-Canada

**LISTE DES TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT
LE COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES,
DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

LE COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES
DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS
LISTE DES TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT

À OTTAWA :

L'honorable John A. Fraser
Président de la Chambre des communes

M. Pat Nowlan, député

M. Nelson Riis, député

L'honorable Herb Gray, député

M. Jean-Pierre Blackburn, député

L'honorable Doug Lewis, c.p., député

M. Don Blenkarn, député

M. Pierre Juneau
Ancien président
Société Radio-Canada

M. John Shewbridge
Vice-président à la Planification et aux affaires générales
Société Radio-Canada

M. Philip B. Lind
Vice-président sénior
Rogers Communications Inc.

Maître Guy Beaudry
Conseiller juridique et secrétaire adjoint
Le Groupe Vidéotron Ltée

M. Steve Hall
Informetrica

M^{me} Doni Eve
Informetrica

M. George Bain
Journaliste

M. Carmen Baggaley
L'Association des consommateurs du Canada

M. Leonard Eichel
L'Association des consommateurs du Canada

M. Peter Desbarats
Doyen de l'École supérieure de journalisme
Université de l'Ouest de l'Ontario

M. Patrick Watson
Président du Conseil d'administration
Société Radio-Canada

M. Gérard Veilleux
Président et directeur général
Société Radio-Canada

M. Robert O'Reilly
Bureau du vice-président exécutif
Société Radio-Canada

M. Daniel Henry
Président
Section sur le droit de l'information et des télécommunications
Association du Barreau canadien

M. John Giokas
Directeur de la législation et de la réforme du droit
Association du Barreau canadien

M. Brian Lamb
Directeur administratif
Réseau C-SPAN

M. Stephen Bindman
Président
Centre pour le journalisme d'enquête

M. Don McGillivray
Ancien président et trésorier
Centre pour le journalisme d'enquête

M. Julian Sher
Vice-président
Centre pour le journalisme d'enquête

M. David Vienneau
Président
Tribune de la presse parlementaire

M. John Burke
Directeur
Tribune de la presse parlementaire

M. Don Newman
Directeur
Tribune de la presse parlementaire

M. John Warren
Commentateurs
Service de radio-télédiffusion parlementaire

M. Gilles de Lalonde
Commentateurs
Service de radio-télédiffusion parlementaire

M. Robert Marleau
Greffier de la Chambre des communes

M. E.A. Riedel
Administrateur de la Chambre des communes

M. R.J. Desramaux
Directeur des Systèmes d'information et de soutien
Chambre des communes

À WASHINGTON (D.C.) :

M. Brian Lamb
Directeur administratif
Réseau C-SPAN

M. Mike Michaelson
Vice-président, administration
Réseau C-SPAN

M. Terry Murphy
Directeur de la programmation
Réseau C-SPAN

M. Bruce Collins
Conseiller
Réseau C-SPAN

M^{me} Kate Hampford
Directrice du marketing
Réseau C-SPAN

M. Brian Lockman
Vice-président, opérations
Réseau C-SPAN

M^{me} Linda Heller
Directrice, services éducatifs
Réseau C-SPAN

L'hon. Sherwood L. Boehlert
Membre du Congrès des États-Unis

L'hon. Charles Rose
Membre du Congrès des États-Unis

M. Stanley Wellborn
Directeur, Affaires publiques
Brookings Institution

M. Bob Dreyfuss
Directeur, Affaires publiques
Public Citizen

M. Bob Franken
CNN Capitol Hill Correspondent

L'hon. Donald K. Anderson
Greffier de la Chambre des représentants

M. Dallas L. Dendy, Jr.
Adjoint au greffier de la radiodiffusion
Chambre des représentants

M. James R. Grahne
Directeur, studio du Sénat
Service du sergent-d'armes
Sénat des États-Unis

M^{me} Beverly Braun
Surintendante adjointe
Tribune de la radio-télédiffusion de la Chambre

M. William C. Moody
Directeur
Studio d'enregistrement de la Chambre

À TORONTO :

L'hon. Hugh Edighoffer
Président de l'Assemblée législative de l'Ontario

M. Claude Desrosiers
Greffier
Assemblée législative de l'Ontario

M. Bill Somerville
Directeur
Service de radiodiffusion et d'enregistrement
Assemblée législative de l'Ontario

M. Robert Fisher
Réseau de télévision *Global*
Tribune de la presse de l'Assemblée législative

M. Hal Vincent
Poste de radio CFRB
Tribune de la presse de l'Assemblée législative

M. Thomas Walkom
Chroniqueur, *Toronto Star*
Tribune de la presse de l'Assemblée législative

M^{me} Rose Cino
Service de presse du premier ministre
Assemblée législative de l'Ontario

M. Mike Tansey
Service de presse du premier ministre
Assemblée législative de l'Ontario

M. Rob Mitchell
Communications du NPD
Assemblée législative de l'Ontario

M. Fred Biro
Communications du PC
Assemblée législative de l'Ontario

M. Chris Ward
Leader du gouvernement
Assemblée législative de l'Ontario

M. David Cooke
Leader de l'opposition
Assemblée législative de l'Ontario

M. Mike Harris
Leader du PC
Assemblée législative de l'Ontario

M. Herb Epp
Président
Comité de l'Assemblée législative
Assemblée législative de l'Ontario

M. Frank Faubert
Vice-président
Comité de l'Assemblée législative
Assemblée législative de l'Ontario

M. Norm Sterling, député
Assemblée législative de l'Ontario

M. Mike Breagh, député
Assemblée législative de l'Ontario

M. Ernie Eves, député
Whip du PC
Assemblée législative de l'Ontario

**LISTE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
QUI ONT ENVOYÉ UNE LETTRE OU UN MÉMOIRE AU COMITÉ**

Ken HARVEY
Al HORNING
Ken JAMES
Al JOHNSON
William LITTLECHILD
Roy MacLAREN
Arnold MALONE
John MANLEY
Charles-Francis MARIN
Charles MAYER
P.N. NOWLAN

Mark ASSAD

Eugène BELLEMARE

Ross BELSHER

David BJORNSON

Derek N. BLACKBURN

Jean-Pierre BLACKBURN

Don BLENKARN

John BOSLEY

Harry BRIGHTWELL

D. William CASEY

Marlene CATTERALL

John COLE

Albert COOPER

Dorothy DOBBIE

Bill DOMM

Herb GRAY

Ross HARVEY

Al HORNING

Ken JAMES

Al JOHNSON

Wilton LITTLECHILD

Roy MacLAREN

Arnold MALONE

John MANLEY

Charles-Eugène MARIN

Charles MAYER

Pat NOWLAN

Fred MIFFLIN

Brian O'KURLEY

Gilbert PARENT

George PROUD

Svend ROBINSON

John RODRIGUEZ

Geoff SCOTT

René SOETENS

Christine STEWART

Blaine THACKER

Bill VANKOUGHNET

Pierrette VENNE

Jack WHITE

Stan WILBEE

Geoff WILSON

Ernst Farkas (Colombie-Britannique)
 R. Allen (Nouvelle-Écosse)
 G.A. White (Ontario)
 Edgar Altra (Ontario)
 George F. Armstrong (Colombie-Britannique)

T.E. Anderson (Saskatchewan)
 George G. Anderson (Ontario)
 T.E. Anderson (Saskatchewan)
 Mark G. Anderson (Saskatchewan)
 William N. Andre (Ontario)
 Bernik Andrew (Ontario)
 John Arner (Colombie-Britannique)
 Gillian Archibald (Alberta)
 John D. Arup (Québec)
 J.M. Arvin (Québec)
 E.R. Arlitz (Ontario)
 Rick Baker (Alberta)
 Leslie Ann Baker (Ontario)
 L. Baklan (Colombie-Britannique)
 Norman S. Barham (Ontario)
 James H. Barrer (Colombie-Britannique)
 Dan S. Barr (Alberta)
 S. Barst (Manitoba)
 H. Barstow, M. et M^{rs} (Ontario)
 Michael Barr (Colombie-Britannique)

**LISTE DES PARTICULIERS QUI ONT ENVOYÉ UNE LETTRE
 OU UN MÉMOIRE AU COMITÉ**

R.A. Barr, M. et M^{rs} (Colombie-Britannique)
 Edna Berger (Ontario)
 Kathleen M. Berry (Colombie-Britannique)
 W. Biggs (Ontario)
 Charles D. Bishop (Alberta)
 June Blackburn (Nouvelle-Écosse)
 John F. Blakeley (Ontario)
 George W. Blackmore (Ontario)
 Ken Bolton (Manitoba)
 S.H. Bonson (Colombie-Britannique)
 A.G. Booth, M. et M^{rs} (Colombie-Britannique)
 Jonathan M. Bowen (Nouvelle-Écosse)
 Neil Bowland (Alberta)
 H.J. Bowler (Nouvelle-Écosse)
 E.W. Boyd (Ontario)
 George Brackbury (Saskatchewan)
 J.E. Bradford (Ontario)
 J.K. Bradford (Ontario)

ALAN BROWN

LISTE DES PARTICULIERS QUI ONT ENVOYÉ UNE LETTRE
OU UN MÉMOIRE AU COMITÉ

Brian Abramisoff (Colombie-Britannique)
P. Alexiadis (Nouvelle-Écosse)
G.A. Allen (Ontario)
Helen Allen (Ontario)
George E. Amundson (Colombie-Britannique)
Doris E. Anderson (Ontario)
T.E. Anderson (Saskatchewan)
George G. Anderson (Ontario)
T.E. Anderson (Saskatchewan)
Mark G. Anderson (Saskatchewan)
William N. Andre (Ontario)
Bernie Andrews (Ontario)
John Annett (Colombie-Britannique)
Gillian Archibald (Alberta)
John D. Arnup (Ontario)
J.M. Asplin (Québec)
Ellen Bailey (Ontario)
Rick Baker (Alberta)
Leslie Ann Baker (Ontario)
L. Baldouf (Colombie-Britannique)
Norman S. Barriage (Ontario)
James H. Battershill (Colombie-Britannique)
Dale S. Batty (Alberta)
S. Baxter (Manitoba)
H. Beckner, M. et M^{me} (Ontario)
Michael Bell (Colombie-Britannique)
Janet E. Blake (Ontario)
Donald Bruce Bell (Ontario)
B.G. Bennett (Ontario)
B.A. Bent, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
Edna Berger (Ontario)
Kathleen M. Berry (Colombie-Britannique)
W. Biggs (Ontario)
Claude D. Bishop (Alberta)
June Blackburn (Nouvelle-Écosse)
John F. Blakney (Ontario)
George W. Blumenstorls (Ontario)
Ken Boitson (Manitoba)
S.H. Booiman (Colombie-Britannique)
A.G. Borbely, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
Jonathan M. Borwein (Nouvelle-Écosse)
Rod Bouchard (Alberta)
E.J. Bowser (Nouveau-Brunswick)
T.W. Boyer (Ontario)
George Brackenbury (Saskatchewan)
J.K. Bradford (Ontario)
J.K. Bradford (Ontario)

Yvonne Brenner (Ontario)
R.H. Breum (Manitoba)
Azeline Brissette (Ontario)
H. Brooks (Ontario)
J.C. Brown, M. et M^{me} (Québec)
Clifford Brown (Ontario)
Mabel Bruner (Colombie-Britannique)
R. Bugaresti (Colombie-Britannique)
Julie Bugdale (Ontario)
Marlene Burgess (Colombie-Britannique)
K.E. Butchard (Alberta)
May Callogham (Ontario)
Mary A. Cameron (Ontario)
J.K. Campbell (Colombie-Britannique)
John Carroll (Ontario)
S. Carruthers (Alberta)
Kenneth Casey (Ontario)
Christian Cassidy (Manitoba)
William Castell (Ontario)
G. Chapman, M. et Mme (Nouvelle-Écosse)
John Charest (Nouvelle-Écosse)
J. Chiamy (Saskatchewan)
C.M. Chisholm (Ontario)
G.A. Christie (Nouvelle-Écosse)
Katherine Clark (Colombie-Britannique)
J.L. Clark, M. et Mme (Saskatchewan)
Alan Clark (Ontario)
Robert Clark (Ontario)
Dorothy Clark (Ontario)
Rachel Clark (Ontario)
Janet C. Clarke (Ontario)
J.A. Clarkson (Colombie-Britannique)
David H. Clemons (Ontario)
J.H. Clune (Ontario)
Margaret M. Cohoe (Ontario)
William A. Colbert (Floride)
Dacre P. Cole (Colombie-Britannique)
O. Combs (Ontario)
R. Conibear (Ontario)
Ken Cooper (Manitoba)
Barbara Cornell (Ontario)
Donald Cottrell (Manitoba)
S. Coulter, M. et M^{me} (Ontario)
Monica Coutts
Cynthia Cowan (Québec)
Albert Cragoline (Ontario)
John R. Craig (Ontario)
Margaret E. Cranford (Ontario)
Gary Crumback (Ontario)
Gordon Cullingham (Ontario)

Jean M. Currie (Ontario)
 Irene L. Cuthbertson (Colombie-Britannique)
 John S. Dahmer (Ontario)
 Terry Damm (Alberta)
 Howard D. Daniel, M. et M^{me} (Ontario)
 T. Davenport (M. et Mme) (Colombie-Britannique)
 Bruce Davey (Ontario)
 K.R. Davidson (Colombie-Britannique)
 Albert W. DeFehr (Manitoba)
 Peter Deck, M. et M^{me}
 Suhas G. Deshpande (Ontario)
 E.J. Detrie (Ontario)
 Steven Diskin (Alberta)
 M. Doble (Ontario)
 Laura and Doru Dobrescu (Alberta)
 W.F.S. Dougherty (Ontario)
 Alan W. Douglas (Colombie-Britannique)
 Lorne M. Dove (Colombie-Britannique)
 F.S. Dowe (Ontario)
 Shirley Drenters (Ontario)
 F.R. Dulhanty (Ontario)
 Steven Dumas (Alberta)
 Gordon Dumont (Saskatchewan)
 Max R. Durling (Nouvelle-Écosse)
 Dorothy E. Dyer (Colombie-Britannique)
 Jeanne Eckdahl (Saskatchewan)
 W. Edmundson (Colombie-Britannique)
 Stuart Eisnor (Saskatchewan)
 R.C. Eldridge (Colombie-Britannique)
 Ruby Ellingsworth (Ontario)
 Scott Ellison (Ontario)
 Fred Ermanovics (Alberta)
 Graeme Erskine (Ontario)
 James P. Estabrook (Ontario)
 H. Ettinger, M. et M^{me} (Ontario)
 Harry & Mary Ettinger (Ontario)
 T.E. Evans (Ontario)
 E.M. Everett, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
 Ron Farrand (Colombie-Britannique)
 Wilfred Farrell (Ontario)
 R.L. Ferguson (Colombie-Britannique)
 Frank Fice (Nouvelle-Écosse)
 Art Fields (Ontario)
 M. Fischer (Colombie-Britannique)
 Glen A. Fisher (Alberta)
 Fred J. Floud (Colombie-Britannique)
 George G. Flower (Ontario)
 Frank A. Ford (Colombie-Britannique)
 E. Fork (Ontario)
 Dorilla Foster (Nouveau-Brunswick)

Bruce Fraser (Colombie-Britannique)
J. Frederick (Ontario)
Lyse Freeborn (Ontario)
Thomas E. Fretwell (Ontario)
Karl H. Fricke (Colombie-Britannique)
C. Frost (Colombie-Britannique)
Daniel Gagné (Ontario)
A.M. Gagnon (Colombie-Britannique)
Eileen Galbraith (Colombie-Britannique)
Joe H. Garber (Alberta)
J. Garneau (Ontario)
Fred Gauld Sr. (Ontario)
J. Getgood, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
Ralph Giacomelli (Ontario)
Walter J. Gilberts (Ontario)
Martin Gilmore (Ontario)
F. Ross Gilson (Colombie-Britannique)
F.W. Gladwish (Ontario)
Loretta Goetz (Ontario)
Nancy J. Gollmer (Manitoba)
Ross A. Good (Alberta)
M. Good (Colombie-Britannique)
J.M. Gordon (Colombie-Britannique)
Penny Gordon (Colombie-Britannique)
Alan Gordon Watson (Nouvelle-Écosse)
G.A. Grant, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
N. Grassi (Ontario)
Arthur E. Gregg (Colombie-Britannique)
O.E. Guriby (Colombie-Britannique)
G. Haddad (Ontario)
Thomas Hahn (Ontario)
Allan E. Hall (Colombie-Britannique)
Christiana D.C. Hampson (Colombie-Britannique)
Harry Harris (Colombie-Britannique)
E. Harvey (Ontario)
Paul A. Hawkins (Alberta)
Lloyd Hayward (Colombie-Britannique)
George H. Hayward (Nouveau-Brunswick)
Robert Helwig (Ontario)
D.G. Hemple (Ontario)
Jean Henriksen (Colombie-Britannique)
Dave Hickling (Manitoba)
Graeme Hicks (Nouvelle-Écosse)
G. Hill, M. et M^{me} (Ontario)
Thomas E. Hill (Ontario)
Gregory Hisehook (Ontario)
Richard Hohl (Colombie-Britannique)
C.P. Holden (Colombie-Britannique)
Ross Holt (Colombie-Britannique)
Mary Alice Hood (Ontario)

Cathie Howard (Colombie-Britannique)
J. Hrance (Colombie-Britannique)
D. Hughes (Ontario)
Ed Hughes (Ontario)
Robert C. Hulme (Ontario)
R.E. Hunt (Colombie-Britannique)
W.G. Hutton (Ontario)
H.J. Irving (Ontario)
J. James (Colombie-Britannique)
Claude Jarry, M. et M^{me} (Ontario)
K. Jarvis (Colombie-Britannique)
M. Jefferson, M. et M^{me} (Ontario)
John Jefferson (Québec)
Pat Jepson (Nouveau-Brunswick)
H.M. Johnson (Colombie-Britannique)
Muriel E. Jollow (Manitoba)
Ian J. Kagedan (Ontario)
Simon Kalechstein (Ontario)
Miriam Kasppiner (Ontario)
J. Gregory Keane (Île-du-Prince-Édouard)
Eric L. Keir (Ontario)
Ingrid Keith (Ontario)
R.K. Kelland (Manitoba)
Jon Kelly (Nouvelle-Écosse)
Edward Kelly (Ontario)
Jason Kempt (Alberta)
Stanley Kettel (Ontario)
W.H. Kirkpatrick (Ontario)
Frank Kish (Colombie-Britannique)
Jakob Knaus (Colombie-Britannique)
E. Knight (Colombie-Britannique)
Linda Kok (Nouveau-Brunswick)
Ivan Kollar (Saskatchewan)
H. Kooyman (Colombie-Britannique)
Ian J. Kovnats (Colombie-Britannique)
Walter Kwong (Ontario)
P.D. L'Hirondelle (Colombie-Britannique)
G.E. Lace (Colombie-Britannique)
J. Laframboise (Ontario)
Dale Laking (Ontario)
Alex Langille (Nouvelle-Écosse)
L. Langlotz (Ontario)
L.E. Largy (Ontario)
H. Larson (Ontario)
J.C. Law (Manitoba)
W.S. Layton (Colombie-Britannique)
J.A. Lefebvre (Ontario)
Yvonne Léger (Nouveau-Brunswick)
W.D. Leggatt (Colombie-Britannique)
A. Lennox, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)

Clayton Leslie (Nouvelle-Écosse)
Henry Lewis (Ontario)
John W. Lister (Colombie-Britannique)
Eric G. Lowe (Ontario)
Rita Lucier (Colombie-Britannique)
Eric Ludham (Colombie-Britannique)
P.V. MacAndrew (Colombie-Britannique)
Andrew MacCellie (Colombie-Britannique)
Alex MacKay (Ontario)
T.G. Mackenzie (Colombie-Britannique)
J.G. MacKinnon, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
Michael R. MacLeod (Ontario)
R.P. MacNaughton (Colombie-Britannique)
Gladys MacPherson (Colombie-Britannique)
W.J. Magee (Ontario)
Wilfred Maillet (Nouvelle-Écosse)
Peter H. Mallett (Ontario)
Vince Maloney (Ontario)
K. Manning (Colombie-Britannique)
S. Marchand, M. et M^{me} (Ontario)
John Marshall (Nouvelle-Écosse)
K.E. Martin (Colombie-Britannique)
F.M. Martin (Ontario)
V.E. Maxwell (Ontario)
John G. McAvity (Ontario)
John B. McCarroll (Ontario)
George L. McDonald (Manitoba)
John E. McDonald (Nouvelle-Écosse)
J.D. McIlveen (Ontario)
J. McKinnon, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
R.A. McKinnon (Nouvelle-Écosse)
William C. McLean (Ontario)
William G. McLeod (Colombie-Britannique)
R.T. McNicol (Colombie-Britannique)
K. Melvin, M. et M^{me} (Nouveau-Brunswick)
Pierre Menard (Ontario)
Frank G. Mercer (Terre-Neuve)
Patricia Micallef (Ontario)
L.C. Miesser (Colombie-Britannique)
A. Miller, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
Wes Miller (Ontario)
Elva Morinteer (Ontario)
M. Morton (Ontario)
Robert B. Mothersill (Ontario)
John B. Murphy (Colombie-Britannique)
Victor R. Murray (Québec)
Michael Muzzerall (Colombie-Britannique)
Allan Narga (Ontario)
James H. Nelson (Connecticut)
Eric Nesbitt (Nouveau-Brunswick)

Martha Neufeld (Colombie-Britannique)
Robert Neumann (Colombie-Britannique)
Barry E. Neville (Ontario)
Margaret Nevison (Ontario)
Frank Newby (Ontario)
Richard Newsham (Colombie-Britannique)
James J. Nighbor (Alberta)
John Nixon (Colombie-Britannique)
E.M. Nixon (Ontario)
Rita R. Nowik (Ontario)
Eleanor O'Donnell (Colombie-Britannique)
Marion D. Oldershaw (Nouvelle-Écosse)
A.L. Oliphant (Alberta)
G. Carlton Olson (Colombie-Britannique)
W. Olson (Colombie-Britannique)
David Osburn (Ohio)
Vernon A. Overdevest (Alberta)
Karl Paetow (Ontario)
Thomas Palantzas (Ontario)
E. Pallett (Terre-Neuve)
Arthur E. Parker (Ontario)
Raymond E. Parkerson (Ontario)
Ted Pearson (Colombie-Britannique)
Ilo J. (Lindy) Peckham (Wisconsin)
J.A. Pedler, D^r et M^{me} (Ontario)
Kenneth H. Penrose (Ontario)
A.H. Percival (Colombie-Britannique)
Thomas L. Pickard (Ontario)
W. Pineo (Colombie-Britannique)
K. Pollard (Colombie-Britannique)
John Pollock (Ontario)
Alex Por (Colombie-Britannique)
H. Porter (Alberta)
Maxwell E. Pottie (Nouvelle-Écosse)
T. Pouliot (Ontario)
Myrna J. Purdy (Colombie-Britannique)
Robin Pye (Ontario)
Liam Ready (Ontario)
George E. Reid (Colombie-Britannique)
E. May Reid (Ontario)
Mark A. Renneberg (Ontario)
Brian J. Rhiness (Alberta)
Neil C. Rhodes (Colombie-Britannique)
Paul Ricketts (Ontario)
Marion Rickey (Nouvelle-Écosse)
A.M. Riis (Colombie-Britannique)
Howard Rode (Colombie-Britannique)
J.L. Ross (Alberta)
Graeme Ross (Nouveau-Brunswick)
Arlene Roth (Ontario)

R.J. Rowland (Ontario)
Hélène Roy (Ontario)
E. Roy (Ontario)
Annette Sallows (Ontario)
V.J. Sansum (Colombie-Britannique)
Michael Sawka (Alberta)
Jean Schwenger (Ontario)
Cameron Scott (Colombie-Britannique)
Al Secor (Ontario)
Gary Semanision (Alberta)
D.R. Shaw (Alberta)
B. Sheehan (Colombie-Britannique)
W.E. Shields (Manitoba)
Kenneth H.R. Simkin (Colombie-Britannique)
Elden Simonson, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
J.K. Sinclair (Alberta)
J.B. Skinner (Colombie-Britannique)
Dell Skitcko (Saskatchewan)
Clinton Smart (Colombie-Britannique)
Vernon Smith (Ontario)
Arthur W. Smith (Ontario)
Arthur L. Smoke (Ontario)
James Soden (Colombie-Britannique)
B. Staples (Ontario)
Joan Stellick (Saskatchewan)
Fred W. Stevens (Nouvelle-Écosse)
G.H. Stevenson (Colombie-Britannique)
Jim Stock (Ontario)
Chas Stretton (Ontario)
Jean Stuart (Saskatchewan)
Maureen Sullivan (Colombie-Britannique)
Larry Sweigard (Ontario)
Dorothy Szabo (Colombie-Britannique)
Glenn Tamblyn, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
E. Tanchak (Colombie-Britannique)
Arthur E. Tawn (Ontario)
R.J. Templin (Ontario)
Katherine Tessier (Colombie-Britannique)
Enoil Theriault (Nouveau-Brunswick)
B.M. Thieman (Colombie-Britannique)
A.E.C. Thompson (Colombie-Britannique)
R. Thompson (Ontario)
Mary J. Toews (Colombie-Britannique)
Olga Tomasky (Colombie-Britannique)
Wm. Tomasky (Colombie-Britannique)
Chester F. Trevey (Colombie-Britannique)
Jim Trofin (Ontario)
Harold Turner (Colombie-Britannique)
Alan L. Turner (Ontario)
A. Turra, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)

J. Tuterly (Ontario)
Colleen Tyener (Yukon)
Iona Vaughan (Saskatchewan)
E.C. Veale (Ontario)
Alex Vizsmeg (Alberta)
Lester Vold, M. et M^{me} (Ontario)
Philip Walker (Alberta)
R.D. Walker (Colombie-Britannique)
Nora Walker (Colombie-Britannique)
Arthur Walker (Ontario)
J.G. Wallace (Colombie-Britannique)
Wallace R. Walsh (Ontario)
Hazel Ward (Ontario)
Thomas Ward (Ontario)
Brian E. Warner (Yukon)
S.A. Warren, M. et M^{me} (Colombie-Britannique)
A.G. Watson (Nouvelle-Écosse)
Alice L. Watts (Alberta)
P. Gregory Watts (Colombie-Britannique)
Chris Webster (Ontario)
Bernhard Wenzel (Ontario)
Wallace M. Wereley (Colombie-Britannique)
Sharon Westland (Ontario)
G.D. White (Colombie-Britannique)
R.L. Whittall (Ontario)
Tom Wickham (Terre-Neuve)
Philip Williams (Terre-Neuve)
W.R. Williams (Ontario)
Fred R. Wilson (Colombie-Britannique)
Mary E. Wilson (Saskatchewan)
R. Winkel (Alberta)
L. Wright (Ontario)
David I. Young (Nouvelle-Écosse)

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 11 DÉCEMBRE 1989

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés (*fascicules nos 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, se réunit aujourd'hui à huit heures, à 9 h 30, dans la salle Albert B de l'édifice Novotel, sous la présidence de Chuck Cook (président).

Respectueusement soumis,

Membres du Comité présents: Chuck Cook, Jean-Pierre Hogue, Peter Milliken, Rust Thorsteinson.

Membres suppléants présents: Steve Butland remplace John Angus.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Janelle Robertson, attaché de recherche.

Le président,
CHUCK COOK

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de travail en date du 8 juin 1989, soit l'étude du projet d'une chaîne parlementaire canadienne (CPaC) (voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 23 juin 1989, fascicule n° 7).

Le Comité examine un projet de rapport sur la transmission des délibérations de la Chambre et de ses comités.

À 11 h 13, la séance est suspendue.

À 11 h 19, la séance reprend.

À 12 h 35, la séance est suspendue.

À 14 h 35, la séance reprend.

Après débat, il est convenu.—Que le projet de rapport, modifié, soit adopté et débattu le neuvième rapport du Comité que le président présentera à la Chambre.

Après débat, il est convenu.—Que le rapport comporte un point de vue minoritaire.

Après débat, il est convenu.—Que le texte du rapport, modifié, soit agréé, et qu'il soit remis aux journalistes après le dépôt du rapport à la Chambre.

Après débat, il est convenu.—Que le comité autorise le président à apporter au neuvième rapport les modifications convenues ainsi que les changements de titre qui s'imposent, et qu'il prenne consultation avant la présentation de la version finale.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des élections des protégés de la province de la Nouvelle-Écosse (rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

**Le président,
CHUCK COOK**

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 1989

(29)

[Traduction]

Le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 36, dans la salle Albion B de l'hôtel Novotel, sous la présidence de Chuck Cook (*président*).

Membres du Comité présents : Chuck Cook, Jean-Pierre Hogue, Peter Milliken, Scott Thorkelson.

Membre suppléant présent : Steve Butland remplace Iain Angus.

Aussi présent : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Jamie Robertson, attaché de recherche.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du 8 juin 1989, soit l'étude du projet d'une chaîne parlementaire canadienne (CPaC) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 13 juin 1989, fascicule n° 7*).

Le Comité examine un projet de rapport sur la transmission des délibérations de la Chambre et de ses comités.

A 11 h 13, la séance est suspendue.

A 11 h 19, la séance reprend.

A 12 h 36, la séance est suspendue.

A 14 h 35, la séance reprend.

Après débat, il est convenu, — Que le projet de rapport, modifié, soit adopté et devienne le neuvième rapport du Comité que le président présentera à la Chambre.

Après débat, il est convenu, — Que le rapport comprenne un point de vue minoritaire.

Après débat, il est convenu, — Que le texte du communiqué, modifié, soit agréé, et qu'il soit remis aux journalistes après le dépôt du rapport à la Chambre.

Après débat, il est convenu, — Que le comité autorise le président à apporter au neuvième rapport les modifications convenues ainsi que les changements de forme qui s'imposent, et qu'il prenne consultation avant la présentation de la version finale.

Après débat, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 2 000 exemplaires du neuvième rapport.

A 14 h 54, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

City of Chicago
Mayor

Faint text at the bottom of the page, possibly a footer or signature area.

